

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 2^e Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 20^e SÉANCE

1^{re} Séance du Jeudi 22 Octobre 1964.

SOMMAIRE

1. — Comité directeur de la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie. — Nomination de deux membres (p. 3677).
2. — Loi de finances pour 1965 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3678).

Coopération.

MM. Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan ; Bettencourt, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ; Hauret, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

MM. Spenale, Charret, Odru, Mer, Davoust.

MM. Triboulet, ministre délégué chargé de la coopération ; Schumann, président de la commission des affaires étrangères ; Lejeune, Voisin, rapporteur spécial.

Etat B.

Titre III. — Davoust. — Adoption des crédits.

Titre IV. — Adoption des crédits.

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption des crédits.

Renvoi de la suite du débat.

3. — Ordre du jour (p. 3695).

* (2 f.)

PRESIDENCE DE M. MARCEL MASSOT,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

COMITÉ DIRECTEUR DE LA CAISSE D'ÉQUIPEMENT
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ALGÉRIE

Nomination de deux membres.

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination de deux membres du comité directeur de la caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie.

Les candidatures de MM. Guéna et Prioux ont été affichées et publiées.

Elles seront considérées comme ratifiées et les nominations prendront effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

Avis en sera donné à M. le Premier ministre.

— 2 —

LOI DE FINANCES (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1965 (n° 1087, 1106).

Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la coopération.

COOPERATION

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils. (Mesures nouvelles.)

- « Titre III : + 4.277.012 francs ;
- « Titre IV : + 24.770.000 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils. (Mesures nouvelles.)

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisation de programme, 3 millions de francs ;
- « Crédit de paiement, 1 million de francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisation de programme, 360.600.000 francs ;
- « Crédit de paiement, 120 millions de francs. »

Ce débat a été organisé sur 3 heures 15 minutes, ainsi réparties :

- Gouvernement, 45 minutes ;
- Commissions, 45 minutes ;
- Groupe de l'U. N. R.-U. D. T., 50 minutes ;
- Groupe socialiste, 15 minutes ;
- Groupe du centre démocratique, 10 minutes ;
- Groupe communiste, 10 minutes ;
- Groupe du rassemblement démocratique, 10 minutes ;
- Groupe des républicains indépendants, 5 minutes ;
- Isolés, 5 minutes.

La parole est à M. Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. André Voisin, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, je suis heureux de souligner la meilleure présentation du document annexe qui récapitule l'effort financier accompli par la France en faveur des Etats en voie de développement. La lecture de ce document a sans aucun doute permis à mes collègues d'apprécier avec précision le volume et la répartition de notre aide.

Le projet de budget qui nous est soumis apparaît d'abord comme un essai de conciliation entre les exigences d'une rigueur budgétaire et les incidences financières d'une coopération conçue à long terme. Ses principales caractéristiques sont le souci d'économie dans tous les domaines où certains abattements étaient possibles et le report sur les années ultérieures d'échéances importantes.

Voyons quelle est l'évolution des crédits du ministère de la coopération.

Ces crédits sont en diminution sensible sur ceux de 1964, puisqu'ils passent de 1.061 millions de francs à 980 millions de francs. Le projet de budget marque donc une régression sensible par rapport à 1964, puisque, si l'on fait abstraction des 69 millions de francs transférés du budget des armées, les dépenses ordinaires passent de 748 millions de francs à 708 millions de francs, tandis que les dépenses en capital passent de 450 millions de francs à 363 millions de francs, soit au total une diminution de 11 p. 100 environ.

Je voudrais d'abord commenter rapidement ce transfert de 69 millions du budget des armées qui font l'objet d'un chapitre spécial nouveau au titre IV. Cette mesure procède de la politique actuelle du ministère des armées qui tend à se décharger des

opérations qui n'ont pas un caractère strictement militaire ou qui n'ont pas trait directement à notre défense nationale.

Il y a actuellement en Afrique 28.000 soldats français ; il n'y en aura plus que 6.000 à 7.000 l'année prochaine. Dès la fin de l'année, une concentration sera faite sur quatre points : Dakar, Abidjan, Fort-Lamy, Madagascar.

Votre rapporteur a eu l'assurance que le transfert ainsi réalisé répond à un besoin de remise en ordre administrative, et ne correspond à aucune modification de conception de notre coopération militaire.

Cette diminution ne manquera pas d'avoir une incidence fâcheuse en entraînant une perte de recettes pour les Etats intéressés. Dans des pays à niveau de vie peu élevé, la présence de quelques milliers de militaires est toujours un élément important pour l'économie de ces pays. Leur départ va entraîner pour les budgets de fonctionnement des Etats une perte de recettes fiscales très importantes pouvant atteindre pour certains d'entre eux près de 15 p. 100.

Quant aux crédits transférés, ils concernent, en effet, l'entretien des personnels d'assistance technique militaire en service dans les Etats africains et malgache, c'est-à-dire, en fait, des personnels d'encadrement des armées de ces Etats.

Il s'agit donc bien d'un domaine qui concerne la coopération ; ces effectifs sont à la disposition des Etats et cette initiative, dans la mesure où elle s'inscrit dans le regroupement, au sein du ministère de la coopération, des tâches qui lui sont normalement dévolues, peut paraître bonne.

Cependant, monsieur le ministre, deux réserves paraissent devoir être faites.

La première est que cette initiative intervient au moment où, comme vous le savez, une grande partie des troupes françaises stationnées dans les Etats va être retirée. Les immeubles qu'elles occupaient, une partie du matériel qu'elles utilisaient vont être mis à la disposition des Etats. C'est un nouvel élément qui aura une influence sur leurs budgets puisque, d'une part, il y a perte de recettes et, d'autre part, il y a apparition de frais d'entretien importants.

Le ministère de la coopération va donc se trouver, indépendamment de la question de l'encadrement, devant une série de problèmes auxquels il n'était nullement préparé. La coopération va avoir, dans ce domaine, une responsabilité nouvelle. Il serait souhaitable que cette assistance technique militaire soit assurée à la base, en instruisant surtout des petits cadres dans les branches techniques telles que transmissions, génie, transports, intendance, administration. C'est à mon avis vers une formation de sous-officiers qu'il faut se diriger, c'est à ce niveau que l'effort doit se développer. Je doute, monsieur le ministre, que la création — qui figure au titre III — d'un bureau spécialisé, qui comprendra neuf officiers, six sous-officiers et deux hommes suffise à empêcher certains flottements.

Ma deuxième réserve rejoint la première en l'aggravant. La dépense de l'assistance technique militaire s'élevait en moyenne à 85 millions par an. Or le ministère de la coopération n'hérite, si l'on peut dire, que de 69 millions, d'où un « trou » de 16 millions. Cela vous explique que le ministère ait dû inscrire 10 millions supplémentaires au chapitre 41-41 nouveau afin de combler partiellement cet écart. Cette somme, il a dû la prélever sur le chapitre 41-41 relatif aux concours financiers aux Etats, ce qui augmente encore l'abattement déjà important opéré sur ce chapitre.

On constate donc que le ministère se trouve, avec un crédit diminué, devant une tâche dont il lui est encore difficile de saisir la dimension.

J'en viens à l'examen des crédits habituels des titres III et IV.

Au titre III, le chapitre 36-41 doit surtout retenir notre attention puisqu'il concerne l'action culturelle. Il est en augmentation de 3.400.000 francs contre 13 millions en 1964 par rapport à 1963. C'est dire que le crédit supplémentaire est exclusivement destiné à l'augmentation des rémunérations du personnel et qu'en matière d'intervention des choix rigoureux devront être opérés.

Les recherches appliquées seront maintenues et, si possible, intensifiées, au besoin au détriment de la recherche théorique. En matière de formation, tout sera mis en œuvre pour que les stages puissent avoir lieu aussi souvent que possible en Afrique même.

Vous trouverez à ce sujet, en annexe à mon rapport écrit, le bilan de l'action culturelle de 1960 à 1964, ainsi que l'évolution des effectifs et du taux de scolarisation : elle est particulièrement encourageante et montre l'efficacité de notre coopération.

Je signalerai simplement un point particulier. Très peu d'étudiants africains se dirigent vers des études médicales. Un effort devrait être entrepris dans toute l'Afrique, par les Etats-eux-mêmes, pour encourager une évolution dans cette voie.

J'ai appris, lors de la visite des parlementaires de Haute-Volta, que dans cet Etat les bourses étaient réparties entre toutes les disciplines en fonction des suggestions des professeurs après étude de chaque dossier. C'est là peut-être le moyen de diriger les étudiants vers toutes les disciplines et en particulier vers les études médicales assez délaissées jusqu'à présent.

Quant à la radio et à la télévision, priorité absolue sera accordée au maintien des programmes français.

Je pense, monsieur le ministre, que l'effort doit se porter plus particulièrement sur la radio dont les programmes peuvent être entendus sur l'ensemble du territoire et dont l'action peut être éducative, plutôt que sur une télévision dont les charges sont beaucoup plus lourdes et qui ne touche que les capitales et un certain nombre de privilégiés.

Dans les centres culturels priorité doit être donnée aux livres. A ce sujet, un gros effort a été fait pour adapter les manuels.

Le titre IV est désormais constitué par deux chapitres : le chapitre 41-41 « Aide et concours divers » et le chapitre 41-42 nouveau que nous avons analysé.

Le chapitre 41-41 comprend l'assistance technique d'une part, les concours financiers d'autre part. Les crédits destinés à l'assistance technique sont en augmentation de 21.700.000 francs ; le ministre avait demandé 31.700.000 francs. C'est dire que, là encore, le crédit est destiné exclusivement à faire face à l'augmentation des rémunérations du personnel de l'assistance technique actuellement en place et qu'un remodelage des effectifs de ce personnel doit être envisagé pour faire face aux besoins.

Le ministère fera appel à des moyens nouveaux et moins coûteux. Les militaires du contingent qui étaient en service en Afrique au nombre de 371 au 1^{er} janvier 1964, sont depuis septembre au nombre de 540 ; d'après les prévisions ministérielles ils seront un millier à la fin de 1965.

Evidemment, un militaire coûte moins cher qu'un assistant civil : 1.600.000 anciens francs par an environ contre 4.500.000. Cette formule, beaucoup plus économique, permettra de compenser, sans diminution des effectifs, l'abattement de dix millions réalisé sur la demande d'augmentation initiale du ministère.

A ce sujet, je dois souligner les excellents résultats obtenus par les militaires servant au titre de la coopération, tant en ce qui concerne l'enseignement que l'aide technique. Les Etats eux-mêmes sont satisfaits ; les enseignants ont d'excellents contacts avec les jeunes et peut-être encouragerons-nous par ce moyen la vocation de servir à l'extérieur.

Dans les réunions du F. A. O. cette expérience française a été citée en exemple. Sur l'organisation même des séjours, des améliorations ont été obtenues grâce à vos efforts, monsieur le ministre. Le stage de départ trace en effet à ces jeunes la voie qu'ils auront à suivre pendant leur mission.

Il est évident que cette nouvelle formule ne présente pas que des avantages financiers. Nous ne doutons pas que nos jeunes soldats apporteront dans la contribution qui leur est demandée un dynamisme nouveau. Je signale en particulier l'action des volontaires du progrès et les résultats obtenus par les premières expériences en cours.

Mais que cela ne soit surtout pas pris pour une critique à l'égard du personnel de la coopération actuellement en place et dont je tiens, cette année encore, à souligner le dévouement, l'efficacité, et le sens humain.

Maints témoignages, venus de toutes parts — je pense en particulier aux débats qui ont eu lieu au sein des organismes internationaux sur l'aide aux pays sous-développés — prouvent que notre personnel de la coopération offre un exemple. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles d'autres nations nourrissent des espoirs dans l'aide que nous pourrions leur apporter en matière d'assistance technique.

Je voudrais également, monsieur le ministre, attirer votre attention sur les administrateurs des affaires d'outre-mer qui n'ont pas opté pour l'intégration dans les cadres métropolitains. Bon nombre d'administrateurs ayant la vocation du service outre-mer ont opté pour ce corps autonome qui, bien que corps en voie d'extinction, semblait ouvrir de larges possibilités de carrière et de responsabilités. La réalité n'a pas répondu aux promesses de l'administration et à l'attente des intéressés. Il serait donc urgent de rendre de nouveau l'option possible, permettant une nouvelle intégration des administrateurs des affaires d'outre-mer dans les grands corps de l'Etat.

L'article 2 du chapitre 41-41 concerne les concours financiers. Ceux-ci sont en diminution de soixante-dix millions dont une

partie, dix millions, a été transférée, ainsi que je l'ai indiqué, au chapitre 41-42 relatif à l'assistance technique militaire.

Ces concours financiers se divisent en deux sous-chapitres : d'une part, les interventions à caractère militaire, dont les crédits sont pratiquement inchangés et seront probablement transférés au chapitre 41-42 nouveau l'an prochain. Il s'agit là de stages effectués dans les écoles militaires en métropole et de l'application du traité militaire franco-malgache. D'autre part, les subventions budgétaires qui subsistent, par conséquent, la totalité de l'abattement de 70 millions de francs.

Ces subventions étaient passées de 167 millions de francs en 1963 à 117 millions de francs en 1964. La réduction était d'autant plus sensible que près de la moitié du total alloué devenait subventions d'équipement faisant l'objet d'opérations nettement déterminées. 65 millions seulement avaient le caractère de subvention d'équilibre proprement dite.

Cette année, le total des subventions passe à 62 millions de francs, dont 12 millions seulement auront le caractère de subvention d'équilibre ; un seul Etat d'ailleurs en bénéficiera.

Je dois vous en remercier, monsieur le ministre, car vous allez ainsi dans la voie souhaitée par la commission des finances de l'Assemblée. Mais comme on n'est jamais entièrement satisfait, il est possible que cette diminution soit tout de même un peu rapide !

Depuis deux ans, notre commission a demandé la suppression progressive de cette forme d'aide ; elle ne peut donc que se féliciter de la voir ainsi disparaître pratiquement. Notre satisfaction serait cependant plus complète si, dans le même moment, le Gouvernement n'avait décidé le retrait d'une grande partie de nos troupes. Nous ne devons pas nous dissimuler que la conjonction de ces deux mesures risque de provoquer, dans les mois à venir, un grave déséquilibre dans les budgets locaux et nous devons craindre que les Etats, placés devant une diminution extrêmement sensible de leurs recettes, ne fassent appel à d'autres formes d'aide ; je pense, en particulier aux avances du Trésor qui risque ainsi de supporter la charge de l'économie faite sur notre budget. Il y a là un motif d'inquiétude dont je me devais de vous faire part.

Les dépenses en capital, c'est-à-dire la subvention au fonds d'aide et de coopération, passent, en autorisations de programme, de 446 millions de francs à 360 millions seulement, soit, comme vous le constatez, une réduction très sensible. De leur côté, les crédits de paiement n'atteindront que 200 millions de francs contre 310 millions l'an dernier.

Je vous indique que le ministère de la coopération considérait que le chiffre de 440 millions par an d'autorisations de programme devait être, en principe, un chiffre de croisière et que si nous ne le retrouvions pas en 1966, les programmes établis par les Etats avec notre collaboration, les travaux de planification mis au point avec notre aide risqueraient d'être en partie compromis. Au sujet de la planification vous trouverez en annexe, dans mon rapport, les conclusions générales du congrès de Royat.

Dans ces conditions, le chiffre de cette année doit être considéré, en quelque sorte, comme épisodique, à moins d'admettre que nous sommes à un tournant de notre politique de coopération avec les Etats africains et malgache.

Je vous ai dit que les crédits de paiement ne s'élevaient qu'à 200 millions de francs et je voudrais, à cet égard, vous faire part d'un autre sujet d'inquiétude. Depuis le début de notre politique de coopération, 994 millions de francs ont été engagés en autorisations de programme. Cette somme, j'insiste sur ce point, a été réellement engagée à la différence de ce qui peut arriver dans d'autres départements ministériels puisque, tous les ans, les autorisations de programme font dans leur intégralité l'objet de conventions de financement avec les Etats.

Les retards apportés par les Etats pour les demandes de remboursement des sommes payées font que la caisse de coopération économique dispose actuellement d'une enveloppe relativement importante, mais les opérations ayant toutes été engagées, cette somme risque d'être épongée très rapidement, d'autant que des dispositions ont été prises récemment pour que la caisse de coopération économique paie désormais directement les opérations exécutées à un rythme plus rapide.

On en déduit que la somme de 200 millions de francs en crédits de paiement prévue cette année ne fait que reporter sur les années ultérieures, et particulièrement sur 1966, le paiement de sommes dues. Vous remarquerez, qu'en 1966, c'est une somme de 540 millions de francs en crédits de paiement qui devrait être accordée.

On peut exprimer la crainte que, devant l'importance de cette somme, le montant des autorisations de programme ne retrouve pas le total de 440 millions de francs de l'an dernier

et que, peut-être même, le chiffre de 360 millions de cette année soit mis en discussion.

En résumé, pour 1965, notre inquiétude ne sera pas trop grande, mais l'année 1966 sera une année de vérité : ou bien les crédits de paiement seront augmentés, ou bien il faudra considérer que nous changerons de politique.

Je prie mes collègues de m'excuser d'avoir cité de nombreux chiffres dans mon rapport écrit, mais j'ai voulu insister sur les nouvelles dispositions de ce budget.

Sans méconnaître que l'équilibre de nos finances publiques et le développement de notre pays exigeaient cette année certains choix qui ont sans doute un caractère épisodique, je tiens seulement à souligner, au nom de la commission des finances, que notre politique de coopération a abouti à un édifice cohérent où une interprétation étroite s'est établie entre les programmes des Etats, leur planification, leurs budgets et celui de votre ministère.

Ce dernier en est la clé de voûte dont la solidité dépend du maintien des crédits à un certain niveau en deçà duquel l'ensemble de notre politique et sans doute les perspectives de la zone franc seraient à reconsidérer.

Sous le bénéfice de ces observations, je demande à l'Assemblée de voter le budget de la coopération. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Bettencourt, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. André Bettencourt, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Monsieur le président, mes chers collègues, pour passer du stade de pays colonial à celui de pays en voie de développement puis, un jour, à celui de pays développé, les républiques africaines ont besoin d'aide. Celles qui parlent français, celles qui sont attachées par quantité de liens à notre pays continuent d'attendre beaucoup de nous.

Notre rôle est incontestablement, en raison du passé, en raison des devoirs qui s'imposent à nous sur le plan international, de leur apporter tout le concours possible, à condition bien sûr qu'il soit proportionné à nos moyens et qu'il ait l'efficacité que nous sommes en droit d'exiger pour que cette coopération ait tout son sens.

Sur le plan politique, notre préjugé favorable va automatiquement aux gouvernements qui sont en place. C'est avec eux que nous devons travailler. Précisons cependant que les gouvernements en place n'ont de vraie valeur à nos yeux que dans la mesure où ils le sont de par la loi même de la démocratie.

Et si nous savons bien que la démocratie ne peut, dans une première étape, être en Afrique ce qu'elle est chez nous, il reste vrai que ces gouvernements en place ne peuvent prétendre s'y maintenir et compter normalement sur notre aide que dans la mesure où ils représentent bien la majorité de leur opinion publique et où ils tiennent compte des différentes aspirations de leurs peuples pour en faire une synthèse au service de leurs nations respectives.

Voilà qui correspond aux préoccupations de la commission des affaires étrangères et certainement à celles de l'Assemblée nationale. Si nous devons, par exemple, en raison même des accords signés, un concours à ces Etats sur le plan de leur défense et de leur sauvegarde, nous souhaitons nous tenir en retrait de tout ce qui pourrait sembler une intrusion dans la vie intérieure des Etats, le respect de leur indépendance étant le principe fondamental de notre politique.

Le dire fort ne revient pas à écarter tout appui militaire susceptible de nous être demandé, mais précise les conditions dans lesquelles cet appui doit être donné ou mesuré.

Parmi les grandes différences qui existent entre le budget qui nous est présenté aujourd'hui et le budget précédent s'inscrit précisément un changement considérable sur le plan militaire. Nous avions encore beaucoup trop de troupes dans les républiques africaines et malgache, et je crois que la décision prise par le Gouvernement d'en ramener la quasi-totalité en métropole est une bonne chose.

D'abord, cela prouve bien que nous ne voulons pas, et à aucun prix, redevenir une puissance coloniale, que nous ne voulons pas même être taxés de néo-colonialisme, que nous voulons que les Etats, en tout ce qui est compatible avec leurs moyens et leurs besoins, organisent leur défense par eux-mêmes.

Puis, cela indique aussi à nos concitoyens que la France veut faire des économies, et elle en a bien le droit.

La France ne négligera pas pour autant les nécessités militaires auxquelles ces pays amis peuvent avoir à faire face. En quelques points déterminés, quelques troupes resteront. De France même, une division pourra être à tout moment affectée par le Gouvernement et avec toute la mobilité nécessaire, à des

opérations pour lesquelles les républiques africaines et malgache justifieraient l'application des accords, ce qui tend à démontrer que nous ferons face aux engagements signés.

Les Etats ont fait remarquer qu'ils n'avaient pas demandé le départ des troupes. Et, de fait, nous ne pouvons que souligner l'excellente entente qui s'est manifestée entre les troupes françaises stationnées en Afrique, la population et les gouvernements des Etats. Mais si les Etats se préoccupent du départ des troupes, ou de ce qu'il en restait, disons que, pour une large part, c'est en raison de soucis économiques, ces troupes apportant à la vie des Etats, du fait même de leur présence, un appoint financier très important.

M. le ministre délégué chargé de la coopération nous a bien dit que des mesures spéciales seraient prises pour aider les Etats à passer ce moment difficile, mais remarquons que le budget, tel qu'il est prévu, ne lui en donnera guère la facilité.

En effet, par rapport à l'ensemble des budgets civils, celui de la coopération évolue comme suit : en 1962-1963, il augmentait de 13 p. 100 alors que les budgets civils progressaient de 14 p. 100 ; en 1963-1964, ces pourcentages étaient respectivement de 1 p. 100 et de 11,2 p. 100 ; en 1964-1965, ils sont de 4 p. 100 et de 7,6 p. 100 et, compte tenu de l'incorporation des dépenses militaires, le budget de la coopération marque en réalité en 1964-1965, une diminution de 5 p. 100.

M. le ministre de la coopération nous a dit, certes, qu'il s'efforcera de faire face cette année, compte tenu des crédits de reports disponibles. Mais, l'année prochaine, ou bien il faudra dégager des crédits nouveaux, ou bien, réellement, cette fois, notre politique d'aide sera diminuée, ne nous faisons pas d'illusions dans des proportions considérables.

Autrement dit, nous ne prenons pas de décisions au fond cette année, mais l'année prochaine celle que nous serons amenés à prendre engagera notre politique. Je m'associe pleinement à ce qu'a déclaré M. Voisin à ce propos.

Et je voudrais que le Gouvernement nous indique de façon plus explicite, et dès à présent, ce qu'il compte faire l'année prochaine. Sans quoi, nous ne savons vraiment pas où nous allons.

Cette réserve faite — et elle est capitale — nous admettons et faisons nôtre l'optimisme relatif dont M. Triboulet et M. Habib-Delencle ont fait preuve. Je dois même ajouter, mes chers collègues, que rarement la commission des affaires étrangères s'est vu faire des réponses aussi nettes que cette fois-ci et j'en remercie nos ministres.

Tout ne va pas pour le mieux mais, s'il faut déplorer quelques points faibles, nos rapports avec les Etats africains et malgache sont excellents.

M. le ministre nous a si parfaitement expliqué — et j'imagine qu'il donnera les mêmes précisions à l'Assemblée — l'œuvre de la France en matière d'enseignement, de bourses, de formation professionnelle, d'information, d'échanges culturels, que je n'y reviendrai pas. Mais, c'est là l'essentiel. La coopération apportée par la France correspond à une politique généreuse, courageuse, réaliste. On peut toujours critiquer ; je n'en ai nulle envie. Je suis plutôt tenté de me réjouir avec vous de ce que le ministère de la coopération reste une sorte de maison de l'Afrique où les présidents et les dirigeants de l'Afrique francophone trouvent non seulement une aide financière mais un concours très large destiné à faire évoluer leurs peuples, concours qui est dans le meilleur de notre tradition humaniste.

La place prise dans le budget de la coopération par l'aide à quelques grandes opérations spectaculaires et utiles aussi est peu de chose à côté de tout ce qui est fait pour permettre aux plus humbles une élévation de leur standard de vie. Si l'âne et la charrue doivent permettre à un grand nombre de paysans africains de vivre demain un peu mieux, disons simplement de vivre, si la formation donnée aux plus petits facilite une progression constante de l'économie, vous aurez fait plus pour l'humanité africaine qu'en lui donnant des docteurs en droit et des hauts fourneaux.

En constatant que les budgets ordinaires des Etats sont maintenant presque tous en équilibre, nous nous réjouissons aussi de voir les Etats s'orienter de plus en plus vers des dépenses pratiques, des investissements raisonnables, une politique plus conforme aux aspirations des peuples. Au contact des réalités, les jeunes noirs, fiers de leurs premiers diplômes, songeront peut-être moins à renverser leurs gouvernements qu'à servir leurs frères.

Quatre mille cinq cent soixante-douze enseignants français, 4.420 agents de coopération technique, l'emploi sans cesse plus grand des militaires du contingent, au titre de la coopération, qui répond, d'ailleurs, à une proposition d'origine parlementaire, et la création des volontaires du progrès, montrent la

volonté du Gouvernement de porter l'effort sur les points les plus sensibles.

En effet, ce n'est pas nécessairement avec de l'argent qu'on règle des problèmes; c'est bien plus souvent avec des hommes qui ont la foi et du cœur.

Tant qu'il y aura des volontaires en France pour aller œuvrer outre-mer, le ministère de la coopération aura sa raison d'être. Peu nous importe, finalement, qu'il soit ou non dans la dépendance du ministère des affaires étrangères. Sur ce point nous avons dit déjà l'an dernier ce que nous pensons dans une certaine perspective. Mais nous reconnaissons que les résultats acquis n'invitent pas à précipiter des réformes de structure. Encore faudrait-il que, conformément à sa vocation actuelle, le ministère de la coopération n'élargisse pas ses crédits à d'autres frontières et reste d'abord au service de l'Afrique francophone.

Par exemple, je souhaiterais personnellement, et beaucoup de collègues avec moi, qu'on reprenne de vraies relations avec la Guinée. Je sais bien que la Guinée n'a pas facilité les choses. Nous avons cru un instant que tout allait s'arranger. Nous n'en avons été que plus déçus par un durcissement que nous ne comprenons pas. Pourtant, je continue de croire que le président Sekou Touré est un ami de la France. De même avec le Mali, où nous comptons aussi tant d'amis. Et ce n'est pas le voyage du président Modibo Keita à Pékin qui peut nous effrayer au moment même où nous avons repris des relations avec la Chine populaire.

Disons, sans rien sous-estimer, qu'il ne faut jamais dramatiser non plus les gestes ou les attitudes politiques. Le libéralisme dont fait preuve le Gouvernement vis-à-vis du président Ben Bella, même si des intérêts beaucoup plus importants et graves sont en cause, ne doit pas faire penser à d'autres chefs d'Etat, fraternellement attachés à la France, qu'il pourrait y avoir deux poids et deux mesures.

La mesure de notre engagement, en vérité, si elle doit être, pour une part, liée à notre intérêt, doit en matière de coopération avec les pays africains et malgache, être liée surtout à la révolution que ces pays acceptent de faire et au succès de leur propre rénovation.

Sans oublier que si certains pays sont avantagés par le sort, ce qui ne diminue en rien les grands mérites de leur gouvernement — je pense à celui de la Côte d'Ivoire, par exemple — d'autres sont si évidemment défavorisés qu'ils doivent trouver près de la France la compréhension nécessaire.

Je dois ajouter cependant que la commission s'est émue de certaines situations. Que l'Organisation de l'Union africaine marque le désir des Africains de faire œuvre commune si cela était réellement vrai, nous nous en réjouissons tous. Que l'Union africaine et malgache devienne l'Union africaine et malgache de coopération économique, pour employer le langage de maintenant, ce sont là des péripéties qui ne nous émeuvent pas.

Affirmons plutôt notre volonté d'aider les Africains dans toutes les constructions qui leur conviennent, si elles ont une chance de plus grande efficacité.

Le temps est tout à fait passé où nous pouvions souhaiter faire prévaloir des combinaisons ou des ententes dont nous aurions plus ou moins tiré les ficelles. Souhaitons seulement que les Etats d'Afrique ne se perdent pas trop dans des conférences, des discours, une phraséologie qui marquent parfois une incapacité à faire avancer les choses.

Rien ne serait plus négatif que de les voir retenir du passé colonialiste les défauts qui, trop souvent, hélas! ont marqué notre politique, retardé notre développement, empêché les concentrations, les regroupements, et jusqu'à l'évolution de cet esprit communautaire indispensable à la progression du monde.

Mais comment édifier l'unité africaine si les Etats d'Afrique ne cherchent pas davantage à la base à rassembler leurs peuples et à les entraîner dans l'action? Tel est bien le vrai problème. Et c'est là, qu'au service même de l'unité africaine, nous souhaiterions voir les Etats francophones suffisamment liés les uns aux autres, non pas pour imposer leur point de vue, mais pour participer de façon plus attractive, plus positive, à cette construction africaine. Les vœux que nous formons pour le Congo-Léopoldville, « deuxième Etat francophone du monde », n'ont pas d'autre sens. Si nous sommes parfois sensibilisés par des événements d'inégale importance, comme ceux survenus au Congo-Brazzaville, au Gabon, au Mali, où récemment au Niger, c'est parce que nous souhaitons aux Etats amis d'Afrique la stabilité, la sérénité, l'union qui sont les conditions indispensables de l'unité africaine.

Une question a été posée l'autre jour par le président Jules Moch à M. Habib-Deboncle, lors de sa venue devant la commission des affaires étrangères. Elle concernait les décès de MM. Sissoko et Dicko, nos anciens collègues; elle concernait aussi

la déception de M. Aubame, également notre ancien collègue. Les informations données par M. le secrétaire d'Etat nous ont prouvé que, sans vouloir s'immiscer dans la politique intérieure des Etats, le Gouvernement français, sur le seul plan humain, avait réagi comme il convenait; tous les anciens de cette Assemblée ne peuvent que l'en remercier.

Face aux divisions africaines et à leurs diverses manifestations, les pays occidentaux, dans leur politique, donnent-ils un exemple d'union ou d'unité dans l'action? Beaucoup se posent cette question, imaginant des surenchères inutiles ou dangereuses. De fait, nous avons encore, nous aussi, de grands progrès à réaliser.

Pourtant, une certaine harmonisation existe, à la fois tactique et pratique. Chaque grand pays est déjà tellement accaparé par ses propres soucis qu'il lui paraît le plus souvent inutile d'aller sur les brisées d'autrui. Nous nous réjouissons, en particulier, de l'entente entre Allemands et Français au sujet de la coopération en Afrique et si nous aimerions voir s'amplifier l'aide des pays européens dans le cadre du fonds européen de développement, remarquons que ce début de collaboration mérite certainement d'être porté à l'actif de l'Europe des Six. Souhaitons lui de larges développements.

Excusez-moi si, dans ce but, en tant que rapporteur de la commission des affaires étrangères, je ne conclus pas en cherchant à élever le débat et si j'en viens maintenant à un petit problème, mais très important, pour nous, qu'il s'agit de régler pour de bon.

Puisque je viens de parler de l'harmonisation nécessaire, comment ne pas exprimer le regret de notre commission de ne pouvoir y aider en aucune façon? En dehors des exposés annuels de nos ministres, de quoi sommes-nous au courant? Le contrôle du Parlement peut-il, en matière de coopération, s'exercer pleinement si la commission des affaires étrangères n'a aucun accès aux dossiers?

Notre commission n'est pas représentée au comité directeur du fonds d'aide et de coopération. Elle ne sait rien de ce qui s'y passe et, du même coup, elle ne sait rien non plus de ce qui se passe au fonds européen de développement.

Le Gouvernement répond que l'Assemblée nationale est représentée par deux membres distingués de la commission des finances — ce qui est exact. Il ajoute: que l'Assemblée nationale prenne les dispositions qui lui conviennent! Puisqu'elle a droit à un troisième représentant au Fonds d'aide et de coopération, qu'elle le désigne et le Gouvernement le nommera!

Puis-je vous faire remarquer, monsieur le ministre — nous avons tous lu le texte attentivement — que le décret du 30 avril 1963 abroge celui du 2 décembre 1960 et que personne, en droit, ne représente actuellement l'Assemblée nationale au comité directeur du fonds d'aide et de coopération? Je souligne au passage que les interprétations juridiques du mot « abroger » susceptibles de nous être fournies sont malaisées.

Pour que le Gouvernement et le Parlement puissent saine-ment coopérer, le Parlement demande au Gouvernement de toujours respecter — et de nous faire respecter avec lui — la loi et même ses propres décrets. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Hauret, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T.)

M. Robert Hauret, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après cinq ans de mise en œuvre de la politique de coopération à l'égard des Etats africains et malgache, cette politique, qui a atteint son régime de croisière, a été, au cours de cette année, l'objet d'études sérieuses de la part d'économistes, de techniciens et de comités plus ou moins officiels.

Il est juste de remarquer, toutefois, que nulle part les principes de cette œuvre de solidarité n'ont été sérieusement contestés. Certes, la période de rodage se termine et après avoir participé à la formation puis au développement de ces Républiques africaines, d'autres tâches, principalement d'ordre économique et de formation professionnelle, sollicitent notre attention.

De toutes ces études une certaine philosophie de la politique de coopération pourrait se dégager. Permettez-moi seulement d'insister, puisque telle est la compétence de ma commission, sur certains aspects d'ordre économique.

Tout d'abord, l'adaptation des moyens financiers mis à la disposition des pays en voie de développement par rapport à leurs besoins devient nécessaire. Certes, le taux de croissance économique d'au moins les trois quarts des pays sous-développés est loin d'être satisfaisant, mais il n'est pas possible de déterminer le montant global des besoins réels de ces pays.

En effet, bien que de plus en plus de pays africains préparent des plans de développement comportant des évaluations détaillées de leurs besoins en ressources financières extérieures, il n'est pas possible d'additionner ces besoins pour déterminer leur montant total car ces divers plans sont d'inégale valeur et l'on peut parfois émettre des doutes sur le réalisme des buts poursuivis et critiquer certains choix dans les priorités pour certains d'entre eux.

Par ailleurs, les demandes exprimées par les pays moins développés resteront toujours supérieures à l'aide que les pays donateurs s'estimeront en mesure de leur accorder.

Il importe donc de faire en sorte que le volume, les conditions et la nature des moyens mis à leur disposition répondent mieux à leurs besoins réels et surtout qu'ils soient utilisés efficacement.

On peut penser, en effet, que des capitaux investis massivement dans l'infrastructure risquent d'être longtemps stériles. Ils doivent, au contraire, être suivis pas à pas par les investissements productifs qui, seuls, contribueront à améliorer le sort des populations de ces pays.

Un autre aspect qu'on n'envisage pas assez est le rapport entre l'aide étrangère et les efforts propres de chacun des pays assistés ou aidés.

Il est évident que le volume des contributions, au titre de l'aide, est réduit par rapport aux dépenses totales requises pour le développement et qu'une amélioration, même faible, de l'efficacité des efforts entrepris par les pays sous-développés équivaut à un accroissement proportionnellement beaucoup plus élevé des fonds en provenance de l'étranger.

Notre aide ne peut avoir pour but que d'accroître les efforts des Etats aidés et elle ne peut pas remplacer ceux-ci. La devise « Aide-toi, le ciel t'aidera » trouve ici une application très convenable.

Parmi les diverses formes de l'aide que les peuples privilégiés peuvent apporter, l'aide intellectuelle sous forme d'un apport scientifique et technique par la création de centres de recherche spécialisés, par l'envoi d'enseignants qui préparent les élites, d'experts d'assistance technique qui contribuent à former, à leur côté, des autochtones qui les remplaceront, est certainement essentielle pour l'avenir.

Mais, et c'est ce que vous avez fait, monsieur le ministre, la coopération apporte une aide matérielle en donnant soit des moyens de production, soit des biens de consommation dont ces pays ont besoin.

Cette aide revêt divers aspects : le don, le prêt et le soutien des prix des produits exportés par les pays aidés. Je me permettrai de traiter un peu plus longuement ce dernier point. Cette forme, quoique indirecte, peut être extrêmement profitable aux pays qui en bénéficient, à condition toutefois que la production locale soit orientée convenablement, c'est-à-dire en fonction de la vocation naturelle de ces pays. Tant que l'on ne sera pas parvenu à stabiliser les prix des matières premières, les déclarations générales seront vaines et même les actions dans les territoires aidés manqueront d'un support solide.

Rappelons à ce propos que, dans son récent discours à Montevideo, le Président de la République française a insisté sur la nécessité du relèvement des cours mondiaux et ses paroles ont trouvé un large écho dans tous les pays sous-développés.

Les statistiques montrent en effet qu'au cours des dix années passées, l'aide globale internationale aux pays sous-développés a été inférieure à ce qu'ont perdu les pays en cause, du fait de la diminution des cours des produits qu'ils exportent et cela est considérable. Une variation de production mondiale de 2 p. 100 d'un produit déterminé peut entraîner des disparités de « cours mondiaux » parfois de 30 p. 100. Les prix d'autres produits diminuent de moitié d'une année à l'autre. Il en est ainsi pour le sucre dont le cours international était de 25 francs le quintal à la fin de 1962, 140 au milieu de 1963 et 40 aujourd'hui.

Le cours mondial s'applique bien souvent à une petite part seulement de la production.

C'est le cas du blé au Canada et aux U. S. A. ; ce cours n'est pas utilisé à l'intérieur des pays producteurs, mais s'applique uniquement aux excédents que ces grands pays producteurs riches doivent écouler à l'extérieur et qui, ce faisant, ruinent tous les pays moins riches et moins dotés.

En effet, pour certains pays, l'exportation d'un seul produit représente jusqu'à 75 p. 100 des exportations totales et jusqu'à 90 p. 100 — c'est le cas de certains pays africains — pour deux produits ; cette exportation est donc vitale pour eux, car ils doivent importer beaucoup en attendant la diversification nécessaire de leur agriculture et leur industrialisation relative.

Il est un aspect, peut-être trop souvent négligé, de l'aide aux pays en voie de développement : c'est le soutien des investissements privés.

Il semble bien que, pendant une ou deux décennies encore, ces pays auront besoin de ces investissements qui donnent de véritables garanties de rendement économique et qu'ils ne peuvent engager, eux en raison de l'insuffisance de leurs capitaux et, souvent, de leurs techniciens. Les formules d'implantation temporaire, graduellement rétrocédées aux Etats ou à des particuliers des pays considérés, doivent donc être favorisées.

Comment cette aide peut-elle s'insérer dans notre politique de coopération ?

S'il appartient aux Etats intéressés d'établir des codes d'investissements attrayants pour les industriels, le Gouvernement français peut, de son côté, obtenir par des accords bilatéraux des garanties juridiques et financières contre les risques politiques que pourraient courir les investisseurs français ; garantie juridique en ce qui concerne la politique de nationalisation qui peut être éventuellement suivie ; droit de transférer les bénéfices et les capitaux amortis ; reconnaissance, en outre, de la compétence d'une juridiction internationale en cas de conflit ; d'autre part, une garantie financière de l'Etat, à l'instar du système appliqué par les Etats-Unis, l'Allemagne et le Japon, risque d'être onéreuse et de favoriser les nationalisations.

Il en serait tout autrement d'une garantie offerte par un organisme international réunissant le plus grand nombre d'Etats développés dont l'attitude serait solidaire devant une éventuelle spoliation.

Je pense, monsieur le ministre, que ce point est extrêmement important car nous ne pouvons pas oublier la conjoncture stagnante dont souffrent depuis deux ans les industries d'équipement françaises qui, à juste titre, soulignent la nécessité de l'aide à l'exportation.

Or, les statistiques sont éloquentes : elles nous indiquent que les exportations qui progressent le moins ou même régressent sont celles destinées aux pays en voie de développement. En effet, les industries françaises d'équipement — mécanique, construction électrique — se heurtent à une concurrence accrue de la part des pays, notamment des Etats-Unis, qui pratiquent une politique d'aide beaucoup moins désintéressée que la nôtre.

La part de nos exportations totales destinées à la zone franc est tombée, si mes renseignements sont exacts, de 63 p. 100 en 1952 à 18 p. 100 en 1963.

Je pense que ces chiffres doivent nous faire réfléchir. La structure de notre commerce avec les pays africains ne présente pas actuellement des termes d'échange très favorables à l'égard de la France.

D'autre part — et ceci a été également souligné au cours de la discussion du projet de budget en commission — nous achetons dans de nombreux cas des matières premières et des produits tropicaux au-dessus des cours mondiaux. L'un des vice-présidents de la commission, M. Briot, a souligné, en outre, la nécessité d'une normalisation de la réglementation de nos échanges avec les pays africains et malgache, rendue inéluctable par l'accord d'association de ces pays avec la Communauté économique européenne, et qui doit intervenir avant le 1^{er} janvier 1965.

Si j'attire tout particulièrement votre attention sur ces problèmes économiques, monsieur le ministre, c'est qu'il apparaît nécessaire et logique que l'aide que nous accordons judicieusement aux pays africains et malgache entraîne l'obligation d'acheter les marchandises correspondantes dans le pays donateur, la France.

Les U. S. A. sont beaucoup moins désintéressés que nous. Ils imposent de plus en plus cette aide liée. Je dois reconnaître que l'attribution d'une grande part des aides financières du F. A. C. se fait par l'intermédiaire de conventions de financement dont les dispositions prévoient que les « matériels, fournitures et matériaux nécessaires pour la réalisation des projets devront être d'origine « franc ».

Dans le rapport écrit que je vous ai présenté, j'ai cru bon d'insister également sur les réalisations dans le domaine de l'enseignement technique qui sont directement en rapport avec la compétence de ma commission.

L'enseignement technique est, en effet, le type même de la coopération efficace profitable car c'est surtout de formation directement assimilable et utilisable que le plus grand nombre des pays en voie de développement ont besoin.

A ce sujet, la commission a été très sensible à l'utilisation de de plus en plus importante de militaires du contingent dans les tâches de coopération technique et elle a souhaité que vous accroissiez encore cette participation.

En ce qui concerne les réalisations du F. A. C. en 1964, je vous renvoie à mon rapport écrit afin de ne pas prolonger cette discussion.

Pour les travaux prévus en 1965, le F. A. C., qui n'a pas la possibilité de participer au financement de tous les projets d'investissements, ainsi que je l'ai fait remarquer au début de mon exposé, oblige donc les experts français à faire admettre une régionalisation de notre aide afin que d'autres aides extérieures puissent prendre en charge certaines régions d'un pays déterminé. Là, je pense à la contribution importante du fonds européen de développement.

Ici, monsieur le ministre, je dois, moi aussi, comme l'a fait mon collègue M. Bettencourt, protester amicalement mais très instamment contre le fait que notre commission de la production et des échanges, dont la vocation économique est évidente, se voit privée d'une représentation au sein du comité directeur du F. A. C. et que nous ne sommes évidemment pas tenus au courant de toutes les réalisations que ce fonds entreprend.

Je pense, ainsi que l'a fait remarquer M. Bettencourt, qu'une solution pourra être trouvée rapidement. Nous ne voulons pas marcher sur les brisées de la commission des finances, mais il est certain que trois commissions étant intéressées, trois commissaires pourraient être désignés.

Que dire de ce budget ? Les rapporteurs qui viennent de me précéder en ont fait l'analyse. Je serai donc extrêmement bref.

Nous avons remarqué que les promesses faites par M. le Premier ministre à cette tribune au début du mois de juin ont été tenues. Le montant global des crédits demandés est en réduction et tend à ne pas dépasser le taux actuel raisonnable de 1,50 p. 100 du produit national brut.

Un point important à relever par ailleurs est la prise en charge par votre budget, monsieur le ministre, des personnels d'assistance technique militaire.

D'autre part, les membres de la commission ont été sensibles à la réalisation, proche de l'un de leurs constants desirs, de la fin des subventions d'équilibre. Un seul pays en bénéficie encore. Nous souhaitons qu'en 1966, il puisse accomplir l'effort nécessaire et que disparaisse enfin cette forme d'aide.

Les dépenses en capital ne représentent plus, en crédits de paiement, que 203 millions de francs contre 355 millions l'an passé. Quant aux autorisations de programme, de 450 millions de francs, il y a un an, elles tombent à 363 millions.

C'est dans le domaine des dépenses en capital que la chute est la plus forte. On note, en particulier, une diminution sévère de la subvention au fonds d'aide et de coopération — 360 millions 600.000 francs au lieu de 446 millions — ainsi que la réduction d'un quart des autorisations de programme concernant les missions permanentes d'aide et de coopération aux centres culturels.

Nous espérons que, malgré ces réductions importantes, les travaux et les œuvres du ministère de la coopération ne seront pas amoindris.

Le montant de la dotation pour 1965 en crédits de paiement a été arrêté en tenant compte, d'une part des disponibilités prévisibles au 31 décembre 1964 dans les écritures du fonds d'aide et de coopération à la caisse centrale de coopération économique, et d'autre part du montant prévisionnel des règlements à intervenir en 1965.

Ce budget cherche évidemment à concilier nos impératifs financiers pour 1965 avec ceux d'une coopération conçue à long terme.

Cependant, et mes collègues l'ont également très justement fait remarquer, nous pensons que cette réduction aussi importante des dépenses en capital et des crédits de paiement vous créera, monsieur le ministre, pour la fin de 1965 et surtout pour le budget de 1966, des difficultés considérables, que la commission n'a pas sous-estimées, soyez en certain, et sur lesquelles nous aimerions recevoir ici quelques précisions.

Compte tenu de ces observations, votre commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à l'adoption du budget du ministère de la coopération. (Applaudissements sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T.)

M. le président. La parole est à M. Spénale. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Georges Spénale. Monsieur le ministre, mes chers collègues, avant d'aborder l'essentiel de mon propos, je voudrais me rallier à l'intervention que vient de faire M. Voisin en ce qui concerne les administrateurs de la France d'outre-mer.

Il y a déjà eu ici de longs débats sur cette question et les arguments nécessaires ont été développés. Ces personnels n'ont

pas eu leur mesure d'équité. En leur offrant la possibilité d'opter, on peut pallier certaines des injustices qu'ils ont subies.

Je vous remercie d'avance de ce que vous pourrez faire dans ce sens, étant le principal employeur de cette catégorie de personnel.

Monsieur le ministre, vous savez l'importance que le groupe socialiste attache au problème de la coopération avec les anciens pays de la Communauté, qui pour nous est différent du problème plus général de l'assistance au tiers monde.

Nous entendons marquer clairement notre position sur les deux problèmes. Pour cela nous examinerons successivement le budget, l'adaptation de certains moyens au problème actuel de l'assistance africaine, enfin le problème de l'assistance au tiers monde.

Pour ce survol, je ne dispose que de quinze minutes. Vous m'excuserez donc si je dois marcher de temps en temps à mach 2 ou 3.

Mes observations sur le budget sont grandement facilitées par l'excellent rapport de M. Voisin, qui a fait, à son habitude, un très bon travail d'analyse et présenté les conclusions de la commission des finances avec une grande objectivité.

Je rappellerai seulement que le budget de la coopération est, contrairement à la règle générale, un budget en diminution, inférieur pour la première fois dans cette législature à 1 milliard de francs. Il a le mérite de parvenir à ce résultat à l'instinct même où le ministère des armées se « déleste » sur la coopération des personnels d'assistance technique militaire précédemment à sa charge pour 86 millions, délestage dont nous tiendrons évidemment compte pour apprécier la progression réelle du budget militaire.

Il y parvient en ramenant à 12 millions les subventions d'équilibre qui étaient de 167 millions de francs en 1962 et de 65 millions en 1963.

Il y parvient enfin en comprimant de 310 à 200 millions les crédits de paiement pour les opérations « programmées » à la suite de conventions avec les Etats africains.

Tels sont les chiffres que nous avons particulièrement retenus.

Le rattachement des personnels d'assistance technique militaire va dans le sens des réformes que nous avions préconisées afin de regrouper au ministère de la coopération les personnels et les responsabilités de la France dans les Etats de l'ancienne Communauté. La réduction des subventions d'équilibre est particulièrement sensible et, si nous demandons encore une fois leur suppression totale et définitive, nous enregistrons volontiers l'effort réalisé.

Enfin, la compression des crédits de paiement pour les dépenses « programmées » nous inquiète, surtout quand nous les considérons en synchronisme avec les nouvelles mesures édictées pour hâter le mandatement des dépenses.

En comparant, au surplus, les 200 millions inscrits cette année et les 540 millions qui, par compensation, se profilent pour l'année prochaine, on entrevoit l'un des procédés qui permettent à M. le ministre des finances de supprimer l'impasse en 1965, année exceptionnelle, mais sans illusion pour 1966, année ordinaire.

Comme dirait M. Vallon, je ne sais pas si vous voyez ce que je veux dire...

Voilà, trop rapidement, pour le budget.

Il n'apporte rien de bien nouveau et on sent que la coopération technique française n'a pas regroupé ses structures, affirmé sa finalité, défini ses méthodes, assuré ses moyens.

Certes, on voit par les conclusions du congrès de Royat que vous entendez rendre périodiques les conférences avec les ministres responsables de grands secteurs dans les Etats de l'ancienne Communauté et c'est une bonne chose. Mais, pour l'ensemble, entre les souvenirs de la colonisation et l'évocation somptueuse — et généreuse — d'une vaste politique d'assistance au tiers monde, la structure reste posée, comme l'oiseau sur la branche, dans une saison prolongée d'improvisations.

L'organigramme de la coopération technique française révèle que plus de cent organismes, une trentaine de commissions ou comités, une quinzaine d'administrations, des Fonds, des caisses, ont, tous, vocation statutaire à connaître les questions du sous-développement dans le tiers monde.

Le gouverneur Paul Masson, dans un bel article, souligne que cinq ministères différents — les affaires étrangères, les affaires algériennes, les territoires d'outre-mer, la coopération et les finances — peuvent, selon le cas, être compétents pour examiner une demande d'aide en matière industrielle, selon qu'elle émane de Tunis, d'Alger, de Djibouti, de Fort-Lamy ou de Khartoum, et il indique : « On cherchera en vain, dans ce labyrinthe, un service, une organisation, une structure ayant du sous-développe-

ment une vue suffisamment large pour définir et proposer aux autorités responsables des solutions globales à des problèmes décisifs ».

On ajoutera qu'il est du même coup à peu près impossible de savoir où l'on en est. C'est ainsi que le document budgétaire exigé par l'amendement de M. Burlot, et qui récapitule l'ensemble des dépenses d'assistance de la France, s'établit, pour 1965, à 2.500 millions de francs environ, tandis que le rapport Jeanneney évalue ces dépenses à 5 milliards de francs et qu'à ce propos un journal du soir, des plus sérieux, titre : « Trois, six ou onze milliards ? »

On comprendra facilement que, non seulement l'opinion commune, mais même les spécialistes aient le plus grand mal à s'y reconnaître et qu'il devienne urgent de regrouper les structures, les moyens et les comptabilités.

C'est pourquoi nous insistons pour que la dernière partie du rapport Jeanneney, relative à la réforme des structures, soit à son tour publiée, pour que les études soient accélérées et pour qu'un débat soit, si possible, instauré sur ce problème où des solutions urgentes sont nécessaires.

Vous me direz sans doute que cela n'est pas de votre compétence actuelle ; mais à qui voulez-vous que le Parlement s'adresse, s'agissant de « coopération », sinon au ministre de la « coopération ? »

Ce problème de structure est devenu le plus important, parce qu'il commande la définition d'une doctrine et la détermination des options fondamentales.

Après lui, je n'en connais pas de plus important pour l'avenir des relations, que celui de la formation des personnels d'assistance technique. Je ne parle pas, bien entendu, de l'acquisition de connaissances spéciales, mais de l'acquisition d'un minimum de culture africaine et de connaissance des règles délicates à appliquer dans les relations avec les éléments si divers de pays récemment parvenus à l'indépendance.

Naguère, les personnels assumant les tâches essentielles de coordination en Afrique — magistrats, inspecteurs du travail, administrateurs — passaient plusieurs années à l'école nationale de la France d'outre-mer pour y étudier l'Afrique, avec des maîtres qui en venaient, et qui parfois même, comme Léopold Senghor, étaient des Africains.

Le service militaire effectuait dans les corps de tirailleurs et il constituait une première prise de contact avec la mentalité africaine. Je suis convaincu, en considération des heureux résultats obtenus par ces personnels, sur lesquels je ne veux pas maintenant revenir, que cette préparation à l'Afrique y entraînerait pour une grande part.

Aujourd'hui, il n'existe rien d'approchant. Mais le ciment de la coopération, c'est l'amitié, et l'amitié, c'est la connaissance. Il y faut réciprocité.

Il y a aujourd'hui 15.000 étudiants africains en France, dont un certain nombre à l'Institut des hautes études d'outre-mer — qui constitue sans doute le meilleur investissement culturel réalisé depuis les indépendances — dans les locaux mêmes de l'ancienne école coloniale. Mais nous n'avons plus de formation africaine pour nos propres nationaux.

Nous avons eu hier des Français connaissant l'Afrique, parmi des Africains ignorant la France : ce fut peut-être dommage. N'ayons pas demain des Africains connaissant la France autour de Français ignorant l'Afrique : ce pourrait être décevant.

L'influence linguistique, culturelle et morale de la France pourrait souffrir rapidement de n'avoir plus pour support une connaissance suffisante des pays d'accueil.

M. de Lipkowski avait lancé, l'année dernière, l'idée d'une université de la coopération technique. J'ai réfléchi à son idée, qui était séduisante, mais je crois finalement qu'une université ne peut embrasser la totalité des disciplines nécessaires à la coopération technique et que les spécialités doivent s'apprendre dans les institutions existant à cet effet.

Mais un stage minimum est nécessaire. Il serait utile, non seulement aux fonctionnaires, mais encore à ceux qui vont travailler dans des entreprises privées. Le problème des relations avec le personnel africain et celui de l'africanisation du personnel des entreprises est, en effet, également posé.

L'éthique d'une telle formation est ébauchée, en termes excellents, dans le rapport Jeanneney lui-même ; les hommes d'expérience ou de doctrine, capables de la développer ne manquent pas.

Des cadres africains formés en France, notamment à l'Institut des hautes études d'outre-mer, des personnels français formés pour l'Afrique, avec, entre eux, des occasions de rencontre, des séminaires en commun, des vacances partagées pour ceux qui le peuvent, nous paraissent la meilleure façon d'assurer, au

départ, la compréhension réciproque et cette perspective d'amitié qui, par delà les bouleversements, permettra peut-être de préserver le parallélisme des destins.

J'aurais aimé terminer sur cette note. Mais, par delà la coopération avec les anciens pays de la Communauté, on a beaucoup parlé, ces temps derniers, d'aide déployée et des problèmes généraux du tiers monde. Je les aborderai maintenant.

J'ai tenté de lire tout ce qu'on a écrit sur ce problème et je n'y suis pas parvenu. Mais je suis arrivé à la conviction que, provisoirement du moins, deux prophéties contradictoires sont en train de se réaliser simultanément dans le monde : celle de certains utopistes qui voyaient l'avenir comme un âge d'abondance découlant du progrès technique et celle de Malthus qui présidait un âge de famine sous l'effet de la progression démographique.

En fait, il y a désormais des pays où la progression démographique est plus rapide que les accroissements de la production alimentaire et où la disette devient endémique, d'autres où le phénomène est inverse et qui, paradoxalement, souffrent de l'existence de surplus.

Entre le véritable enfer de Malthus et le faux paradis des surplus, il ne peut y avoir de coexistence pacifique durable.

C'est l'avis de Mao : il s'étend.

Or nous sommes tout près : dans la « petite lucarne », j'ai vu Tokyo. Aujourd'hui, pour les hommes de ma province, la Chine est moins loin qu'au moyen-âge, la Bretagne.

Qu'on le veuille ou non, les nations sont maintenant rassemblées dans la cour étroite de l'Histoire et il s'agit de les mettre en collectif et fraternel devenir.

Dans ce rétrécissement, les inégalités s'aperçoivent et s'avivent.

Il y a ainsi une situation prérévolutionnaire qui s'installe entre les nations. Il leur faudrait en quelque sorte des lois de Ventôse, imposant une certaine redistribution des richesses en faveur des pauvres.

Nous en sommes tout aussi conscients que quiconque.

Mais il n'y a pas d'autorité internationale contraignante et la France, paradoxalement est au premier rang, aujourd'hui, de ceux qui tentent d'en empêcher l'établissement.

Or, pas plus que la charité des individus n'a réglé le sort du paupérisme parmi les hommes, pas plus la charité des nations ne règlera le sort des pays sous-développés.

Il ne peut donc y avoir de solution à l'échelle nécessaire, que dans une seule action générale, concertée et harmonisée, où toutes les nations, proportionnellement à leurs ressources, assureraient leur part.

Ce n'est donc pas la moindre contradiction de notre politique présente que de vouloir faire de l'assistance au tiers monde la grande croisade de notre temps et, simultanément, discréditer l'institution internationale qui pourrait seule tenter de coordonner la charge entre les nations rivales et orchestrer cette tâche à l'échelle des continents.

Déclarer que l'assistance au tiers monde est « la grande ambition de la France », serait manquer de mesure. C'est notre civilisation, globalement, qui est impliquée : il ne peut s'agir que d'une forme renouvelée et élargie du « fardeau de l'homme blanc » dont parlait Kipling.

Nous ne pouvons en effet perdre de vue que le tiers-monde représente en fait plus des deux tiers de l'humanité et qu'il s'accroît chaque année de 50 millions d'individus, soit un regain annuel plus pesant que la France. Or, la France est déjà le pays qui, proportionnellement à ses ressources, fournit l'effort d'assistance le plus élevé. Nous ne saurions l'augmenter sans danger quand celui de nos voisins, amis et néanmoins concurrents, est sensiblement plus faible. Le problème est, au contraire, de demander à l'Europe, comme nous l'avions prévu et préparé, dès le traité de Rome, avec l'organisation du Fonds européen de développement, de prendre le relais des investissements traditionnellement assurés par la France en Afrique, à l'exception des charges liées à la culture française. C'est ce que nous répétons chaque année.

Pour le reste du tiers-monde, et notamment l'Asie ou l'Amérique latine, il est certain qu'un effort urgent doit être fait, qui doit constituer à la fois un acte de solidarité humaine et une sorte d'assurance contre les périls de la faim et de l'envie.

Mais cet effort doit être entrepris dans le cadre d'une action internationale générale et coordonnée, pour laquelle il est indispensable et urgent de faire, au sein même de l'organisation internationale, des propositions concrètes à tous les partenaires possibles sans distinction, au lieu d'éveiller un peu partout des espérances que la France, par ses seuls moyens, ne saurait satisfaire et dont la déception pèserait sur nos lendemains.

Parmi ces propositions, la première doit concerner la répartition des surplus alimentaires. Il y a, rien qu'en Amérique du Nord, 130 millions de tonnes de céréales en excédent et les U. S. A. dépensent 720 millions de dollars par an pour stocker leurs surplus alimentaires, tandis que le Fonds de développement européen n'a pu consacrer que 120 millions de dollars, en moyenne, pour aider les pays africains associés au Marché commun.

La deuxième proposition doit viser à l'organisation du marché mondial des produits tropicaux, vieille rengaine sans doute, et plus facile à formuler qu'à réaliser, mais sur laquelle il faut bien revenir une fois de plus. Car la conférence de Genève a montré que les initiatives que nous demandons dans ce domaine sont désormais réclamées avec impatience par les intéressés eux-mêmes, avec juste raison, puisque Raoul Prébich a pu montrer dans son rapport que, sur 47 milliards 400 millions de dollars représentant le total de l'aide mondiale entre 1950 et 1961, la détérioration continue des termes de l'échange au détriment des produits coloniaux a fait perdre 13 milliards 100 millions de dollars, tandis que 20 milliards 900 millions étaient repris par les intérêts des prêts et les profits des compagnies privées, de sorte que l'aide effective résiduelle se trouve ramenée à 13 milliards 400 millions, représentant 28 p. 100 seulement de l'assistance nominale.

Pour le surplus, c'est-à-dire l'aide en espèces, il ne faut pas oublier que les pays du comité d'aide au développement de l'O. C. D. E. fournissent 90 p. 100 de l'aide mondiale, alors que de grands pays comme l'U. R. S. S., la Suède ou des pays riches comme la Suisse n'en font pas partie. La France, parmi ces pays, fournit un pourcentage deux fois supérieur à la moyenne avec 1,4 p. 100 de son produit national brut contre 0,70 p. 100 en moyenne pour les autres pays du comité d'aide au développement.

Enfin, le rapport Jeanneney lui-même considère que si l'ensemble des autres pays faisait un effort comparable à celui de la France, soit sensiblement 1,5 p. 100 du produit national brut, le problème du sous-développement serait en voie d'être résolu, cette contribution fournissant 50 p. 100 des ressources nécessaires et l'autre moitié devant provenir, dès lors, de la formation du capital local et des résultats du commerce extérieur.

Au surplus, ce chiffre de 1,5 p. 100 du produit national brut est considéré comme le plafond à ne pas dépasser. C'est dire que la France s'est déjà mise, seule dans le monde, à un niveau de contribution qui permettrait de résoudre progressivement le problème du sous-développement si ce taux était adopté par les autres pays développés.

C'est dire aussi qu'elle ne peut accroître le taux de son aide globale et que la seule action qu'elle puisse utilement mener, sans nuire à soi-même, consiste à améliorer les modalités de sa propre action et surtout à formuler des propositions concrètes susceptibles d'amener les autres puissances à un effort comparable.

Telle est notre appréciation sur ce problème. Il est possible que mon propos ait paru parfois déborder le sujet. En fait, j'ai tenu à préciser clairement la position de notre groupe qui se résume ainsi :

Nous donnerons au budget de la coopération un préjugé favorable, parce que les subventions d'équilibre en ont pratiquement disparu, parce qu'il ne concerne que les pays d'Afrique noire et de Madagascar auxquels nous attachent des liens d'amitié fièrement préservés de part et d'autre, parce que ces pays ne reçoivent en moyenne que 40 francs d'aide par tête d'habitant, soit à peu près la moyenne générale de l'aide dans l'ensemble des pays sous-développés alors que l'Algérie en reçoit 170, soit quatre fois plus, et parce qu'il représente, de ce fait, un cinquième seulement des dépenses globales d'assistance.

Mais cette attitude ne nous engage absolument pas pour le reste, en particulier à l'égard des offres d'assistance qui pourraient être faites un peu partout dans le monde, en dehors d'un cadre international égalisant les charges de chacun.

Pour nous, la France ne saurait porter un tel poids. Seul, Atlas a porté l'Univers, c'était un géant, mais il dut ployer l'épaule, mettre le genou en terre. La légende ne dit pas s'il s'est relevé. Restons debout ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Charret.

M. Edouard Charret. Mon propos sera très bref, d'autant plus que tout à l'heure notre éminent collègue M. Haurat a traité d'une façon magistrale, au nom de la commission de la production et des changes, le problème que je voulais aborder.

Monsieur le ministre, vous pensez bien que je n'ai pas le désir de décortiquer, et, à plus forte raison, de critiquer le budget que vous nous présentez, car je suis disposé à le voter très volontiers.

Je voudrais simplement vous poser quelques questions sur l'emploi des crédits du fonds d'aide et de coopération. Je crois que, très judicieusement, l'article 16 des conventions a prévu que les achats de matériel sur ces crédits d'aide et de coopération devront être, en priorité, effectués en France ou dans un pays de la zone franc. Que représente, par rapport au total des crédits d'équipement dispensés par votre ministère, la part de ces achats effectués en France ?

D'autre part, y a-t-il une progression ou une régression de ces achats au cours des dernières années ?

Ces questions m'ont été inspirées par l'idée que je me fais de la coopération, la meilleure coopération et la plus saine étant pour nous celle qui servira le mieux, à la fois le développement économique du pays bénéficiaire et l'accroissement du potentiel économique du pays donateur (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Odru. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Louis Odru. Mesdames, messieurs, le projet du budget de la coopération pour 1965 montre clairement que le Gouvernement entend poursuivre dans les pays d'Afrique, au Sud du Sahara, la politique qui est la sienne depuis l'accession de ces pays à l'indépendance.

Comme le disait M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, seule la manière a quelque peu changé et on ne cache plus que 1966 sera l'année des décisions importantes, même graves, si tout ne marche pas en Afrique selon les désirs du pouvoir.

Les crédits de la coopération sont déjà réduits, pour 1965, de 80 millions de francs par rapport à 1964 ; ils englobent, par ailleurs, 80 millions de francs de crédits militaires, notamment par transfert des tâches du ministère des armées au ministère de la coopération, ce qui réduit d'autant les crédits de la coopération proprement dite, dont on entend bien d'ailleurs qu'ils soient essentiellement employés à favoriser les desseins politiques du Gouvernement.

C'est, en fait, une aide sous condition qui nous est ainsi présentée sous le vocable de coopération.

Pourquoi cela ? Parce que, en Afrique, la situation politique des divers Etats est en perpétuel changement. Le coup de tonnerre de Brazzaville a été entendu partout. Il est vrai que, ultérieurement, l'intervention des parachutistes français a conservé son trône au président Léon M'Ba. Mais craignez, messieurs, que l'amertume du peuple gabonais ne témoigne un jour contre vous.

Nous devons, d'ailleurs, dire que les expériences du Congo-Brazzaville et du Gabon sont très certainement à l'origine des décisions gouvernementales concernant la réduction des effectifs des troupes françaises stationnées en Afrique et leur installation sur quelques bases seulement.

On le sait, lors des mouvements populaires du Congo-Brazzaville et du Gabon, les troupes françaises stationnées sur place ne sont pas intervenues immédiatement et, au Gabon, ce sont des parachutistes venus de l'extérieur qui ont alors rétabli M. M'Ba sur son siège présidentiel. En concentrant ses troupes, le Gouvernement ne répond pas véritablement à la volonté d'indépendance des peuples africains, mais il se donne, par contre, une force militaire moins chère, directement à sa disposition, parce que libérée des contingences locales, et efficace en raison des moyens modernes de communications et de transports.

Comme on peut le voir, c'est bien la manière qui a changé, mais pas le fond politique.

Mesdames, messieurs, les peuples d'Afrique ne se contentent pas d'une indépendance théorique ; ils veulent être maîtres chez eux et traiter avec les autres Etats sur la base d'une véritable égalité excluant tous rapports néo-colonialistes. La résolution finale votée récemment au Caire par la conférence des pays non engagés est particulièrement significative de cette volonté de liberté et d'égalité dans leurs rapports politiques et économiques avec tous les autres pays, notamment avec les anciennes puissances coloniales.

Cette volonté est légitime et nous demandons au Gouvernement de la respecter, les belles déclarations sur la coopération dans le respect de l'indépendance des peuples et de la non-ingérence dans les affaires intérieures ne pouvant être seulement un sujet de discours pour l'exportation, à destination, par exemple, de l'Amérique latine.

Pour ce qui le concerne, le groupe communiste, vous le savez, est favorable à la politique de coopération franco-africaine, et il demande « que la France établisse enfin avec tous les pays coloniaux libérés, des rapports fondés sur la franche reconnaissance de l'indépendance et excluant tout néo-colonialisme ».

Les peuples d'Afrique et le peuple de France trouveront des avantages réciproques à la mise en œuvre d'une telle politique vraiment digne du beau nom de coopération.

Mesdames, messieurs, profondément attachés à la mise en œuvre d'une authentique politique de coopération entre la France et les pays africains et malgache, nous aurions voté le projet de budget qui nous est présenté, cela malgré les légitimes critiques que suscite la conception particulière de la coopération qui est celle du Gouvernement. Mais nous ne pouvons accepter que les crédits déjà réduits de la coopération englobent, de plus, les crédits destinés à la réalisation des objectifs de répression du pouvoir. Nous ne cautionnerons jamais une intervention du type de celle récemment exécutée au Gabon.

En conséquence, le groupe communiste s'abstiendra dans le vote sur ces crédits. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Mer. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Jacques Mer. Monsieur le ministre, mes chers collègues, tout a été dit, ou presque, sur les raisons profondes et les principes de notre politique de coopération, lors du grand débat du mois de juin dernier.

Nous avons d'ailleurs vu à cette occasion la majorité comme l'opposition, à quelques très rares fausses notes près, d'accord sur l'essentiel, à savoir l'ardente obligation que constitue pour la France la politique d'aide efficace et sélective aux pays en voie de développement.

Cette quasi-unanimité que vous allez sans doute retrouver dans quelques instants, monsieur le ministre, ne fait sans doute que refléter le sentiment profond du peuple français et le débat qui s'est engagé aujourd'hui doit nous permettre, plus encore que de vous confirmer un accord sur les principes, de voir dans quelle mesure les moyens mis à votre disposition et les méthodes employées sont adéquats et efficaces pour atteindre ces buts auxquels nous avons donné un large acquiescement.

Compte tenu de l'excellent travail fait par les rapporteurs, je me bornerai à quelques brèves remarques sur deux ou trois points.

Nous constatons tout d'abord que votre budget est en très sensible diminution sur celui que nous avions voté l'année dernière. En effet, de 1.061 millions en 1964, il passe à 980 millions en 1965 et, comme on l'a déjà dit, cette diminution apparente, déjà importante, est accrue du fait que vous êtes amené à prendre en charge, sur ces 980 millions de francs, des dépenses d'assistance technique militaire que le ministère des armées assumait auparavant.

Il y a une semaine, M. le ministre des finances nous a expliqué très brillamment, comme à son habitude, que, dans le cadre de la progression strictement limitée des dépenses globales de l'Etat et compte tenu d'un certain nombre de priorités absolues comme l'éducation nationale, certaines dépenses sociales et certains investissements, la part des crédits de coopération — et de quelques autres — devait être réduite, au moins pour 1965. C'est là, nous a-t-il dit, une des conditions de la suppression de l'impasse et de l'équilibre du budget.

Nous nous inclinons devant ces raisons supérieures, mais une telle diminution ne laisse pas néanmoins de nous inquiéter.

Certes, les abattements opérés sur vos crédits, monsieur le ministre, ont été sélectionnés le plus soigneusement possible et vous vous êtes efforcé de ne pas toucher aux formes d'action privilégiées, parce que particulièrement efficaces, que constituent, par exemple, la coopération culturelle, l'assistance technique en personnel, et notamment en personnel enseignant.

Certes, des explications comptables, notamment l'importance actuelle des crédits de report du F. A. C., peuvent justifier l'énorme abattement constaté aux titres V et VI concernant les dépenses d'investissement réalisées dans les Etats africains.

Toutefois, il faut bien espérer que ces abattements ne sont que provisoires, que les crédits prévus par les échéanciers seront rétablis en 1966, qu'il ne s'agit surtout pas d'une concession faite à telle ou telle campagne de presse ou d'opinion et que, bientôt, la France disposera à nouveau des moyens d'action indispensables à l'efficacité de son aide en Afrique. Car, d'une part, nos partenaires africains se sont engagés dans des programmes et dans des plans, en grande partie en fonction des possibilités

raisonnables de cette aide et toute rupture dans ces programmes au cours de leur exécution serait délicate et difficile; d'autre part, l'aide économique n'est rentable dans ces pays qu'à partir d'un certain « seuil », d'une certaine intensité qui seuls permettent le « décollage » des économies locales.

Déplorons donc, sans trop nous y attarder, le pas marqué cette année. Espérons qu'il sera sans conséquence. Espérons aussi que les Etats africains n'auront pas, parallèlement, à souffrir par trop des conséquences économiques et sociales que peut avoir le retrait des troupes françaises, retrait que commandent la raison, la stratégie et la politique, mais qui risque d'apporter quelque gêne et quelque trouble à certains budgets et à certaines régions.

De toute manière — M. le rapporteur de la commission des finances l'a déclaré — 1966 devrait être, en matière de coopération, une année de choix décisifs. Les facilités comptables qui permettent et semblent rendre sans dangers l'actuelle diminution des crédits n'existeront plus alors et la France aura à déterminer avec précision quelle part de son aide elle peut réserver à l'Afrique noire dans le cadre de sa politique générale d'assistance au tiers monde. Elle pourra aussi, à cette occasion, faire le point de l'ensemble de cette politique.

Parmi les éléments qui entrent tout spécialement en ligne de compte pour nous inciter à ne pas relâcher notre effort en Afrique, il convient en effet — je voudrais y insister pendant quelques instants — de ne pas oublier l'action récente de diverses puissances étrangères, et notamment de la Chine de Pékin, dans les Républiques africaines situées au Sud du Sahara.

Sans vouloir dramatiser un quelconque « péril jaune », il n'est pas sans intérêt de rappeler que Pékin mène depuis quelques mois une offensive diplomatique et économique intenses dans cette région et qu'il semble avoir remporté quelques succès.

Ce fut d'abord, en septembre, la rupture des relations entre le Sénégal et Formose. Ce sont, surtout, les récents accords passés entre le Congo-Brazzaville, la République Centre-Africaine et la Chine communiste. Le récent voyage de M. Massemba-Debat, suivi de l'envoi d'une mission militaire congolaise dans la capitale chinoise, a, en effet, abouti à la signature d'accords de coopération. Parallèlement, la « visite de bonne volonté » de diplomates chinois à Bangui a préludé à des conventions du même type. Il a été question — je crois — de prêts à très long terme; à taux d'intérêt très faible ou nul, et d'un montant de 1.235 millions de francs C. F. A.

Quelles que soient la valeur et l'exactitude de ces chiffres, Pékin a en tout cas marqué, sur le plan psychologique, des points dont le retentissement risque, si nous n'y prenons garde, de se répercuter dans toute l'Afrique noire. D'autant que la diplomatie chinoise sur ce continent a, depuis quelques mois, adopté un « nouveau style »: après avoir constamment accordé son appui aux divers mouvements d'opposition ultra nationalistes et extrémistes, elle paraît décidée à cesser, au moins en apparence, de s'immiscer dans les affaires intérieures de certains Etats africains, à l'exception, peut-être, du Congo-Léopoldville.

Ainsi, cette évolution se remarque-t-elle au Cameroun, où Pékin « lâche » les éléments révolutionnaires de l'U. P. C. pour se rapprocher du Gouvernement de M. Ahidjo. Leurs échecs en Guinée et au Ghana ont aussi appris aux Chinois que la hâte pouvait être néfaste, et ils préfèrent, dans certains cas, rassurer les équipes gouvernementales modérées en place.

Devant ce déploiement d'activité, devant les promesses qu'elle lance, et notamment les promesses d'aide économique, devant aussi la reprise de l'action de propagande de la Russie soviétique, qui ne veut pas demeurer en reste de la Chine, la France ne peut évidemment relâcher son effort, ni proposer un montant d'aide trop faible, qui apparaîtrait ridiculement bas face aux offres alléchantes du monde communiste. Elle a donc une raison valable, entre beaucoup d'autres, pour maintenir son action à un niveau convenable et, disons-le, efficace.

Devons-nous, pour autant, être les seuls à représenter l'Occident dans ces pays, et notamment dans les pays de langue française? Certainement pas. On l'a dit de tous côtés, notre aide doit être complétée par celle des autres grandes nations, européennes notamment.

Il y a effectivement place pour toutes les bonnes volontés et place pour toutes les offres désintéressées. Encore convient-il que ces aides soient harmonisées et coordonnées. Encore faut-il que soient évités les doubles emplois, les gaspillages, les incohérences nées d'initiatives isolées et contradictoires.

Je voudrais à ce sujet, monsieur le ministre, vous soumettre une seconde série de réflexions.

On a beaucoup parlé, dans certains milieux, de la nécessité d'accroître l'aide multilatérale et il y a un instant M. Spénale y a fait spécialement allusion.

Sans doute cette aide présente-t-elle, sur certains plans, et notamment sur le plan politique, plusieurs avantages, encore

qu'elle échappe beaucoup plus facilement au contrôle des pays donateurs et risque ainsi d'être beaucoup moins bien acceptée par leurs opinions publiques.

De toute manière, en l'état actuel des choses, elle ne saurait se substituer, totalement ni même en proportion importante, aux aides bilatérales que trop de facteurs historiques ou économiques imposent pour une longue période encore.

En dehors, d'ailleurs, de ces facteurs, il y a aussi la volonté de nombreux Etats occidentaux — et pas seulement de la France qu'on met toujours en cause — de maintenir une aide bilatérale et, par ce canal, des relations très étroites avec les pays auxquels ils étaient liés précédemment.

Mais, si l'aide multilatérale ne peut s'accroître que très progressivement, il est, par contre, essentiel que les aides bilatérales soient de plus en plus coordonnées entre elles, au moins lorsqu'il s'agit d'aides provenant de pays alliés et amis.

Il faut aussi qu'elles soient coordonnées avec les aides multilatérales existantes, dans la mesure, notamment, où les mêmes pays donateurs et aidés apparaissent dans l'un et l'autre cas.

Le Gouvernement français, pour sa part, semble avoir œuvré avec opiniâtreté dans ce sens. Quelles que soient les critiques dont il a été l'objet, il convient de rappeler que c'est lui qui, par ses efforts constants, a fait progresser l'aide multilatérale sur le plan européen : la seconde convention d'association entre les Six et les Dix-huit pays africains a été dans une très large mesure le fruit de nos efforts.

Ensuite, le Gouvernement français a toujours tendu à harmoniser plus étroitement notre action propre avec celles qui sont menées séparément par chacun de nos partenaires européens.

Mais peut-on dire que, dans ces divers domaines, nous ayons pleinement réussi ?

Sur le premier point, je répondrai oui : la convention de Yaoundé prévoit, en effet, que la communauté économique européenne, et plus spécialement le fonds européen de développement, disposeront, à la fois, de moyens plus importants, mieux adaptés, et useront de mécanismes plus différenciés, plus souples et plus sélectifs.

Il serait toutefois heureux que nous allions plus loin encore dans cette voie et que, par exemple, soient coordonnées très étroitement, au sein de l'association des Six et des Dix-huit, les politiques de crédit et d'assurance en matière de commerce extérieur.

En bref, il faudrait que, petit à petit, avec le rodage nécessaire des années, les organes de l'association soient aussi de véritables organes de réflexion : où s'élaboreront, non seulement une aide économique et financière commune, mais encore une véritable politique commune de l'Europe occidentale à l'égard du monde noir. Il faudrait qu'ils soient le creuset où s'élaboreront ces fameuses « conventions collectives » entre pays aidants et pays aidés, dont il est question dans le rapport Jeanneney, et dans le cadre desquelles pourraient peut-être être plus facilement résolus nombre de problèmes difficilement solubles isolément : je pense, par exemple, à la garantie des investissements privés, à la fiscalité des Etats aidés frappant les entreprises étrangères et à divers autres problèmes.

Mais ce n'est pas seulement au sein de l'association créée par le traité de Yaoundé que doit être réalisée l'harmonisation des politiques d'aide menées par les Etats européens. Chacune des aides bilatérales qu'ils fournissent doit être aussi coordonnée avec l'aide multilatérale du Fonds européen de développement ; elles doivent enfin être coordonnées entre elles.

Là encore, il apparaît que la France donne l'exemple : les relations entre les représentants du F. A. C. et ceux du Fonds européen sont très étroites, et j'espère que vous pourrez nous donner quelques précisions à ce sujet. Par ailleurs, mettant à profit les dispositions du traité franco-allemand — qui se révèle ainsi beaucoup plus vivant que certains veulent bien le laisser croire — vous avez, monsieur le ministre, de concert avec votre homologue de Bonn, donné à l'entente franco-allemande, en matière d'aide à l'Afrique, une impulsion énergique qui se manifeste par un échange constant d'informations et une concertation des divers projets. Cela augure bien de ce que pourrait être l'harmonisation de nos politiques en Amérique latine, par exemple, harmonisation tant désirée par les habitants de ces pays. Cela évite, en tout cas, bien des gaspillages.

Aussi serait-il souhaitable que les mêmes procédures de consultations et d'échanges soient mises en œuvre avec nos autres partenaires de la Communauté économique européenne, notamment avec la Belgique, en ce qui concerne le Congo ; et aussi avec l'Italie qui agit peut-être discrètement en Afrique noire, mais qui, par le canal d'organismes para-publics œuvrant dans certaines autres régions d'Afrique, n'a pas toujours joué

là un jeu correct, en tout cas un jeu d'harmonisation avec la politique d'aide française.

J'aimerais en tout cas, monsieur le ministre, que vous puissiez, sur ce point, nous fournir quelques précisions car je sais que la volonté de la France n'est pas de s'isoler, en matière de politique européenne d'aide aux pays sous-développés, mais que nous rencontrons, dans bon nombre de cas, des résistances de la part de nos partenaires.

J'en arrive maintenant à quelques remarques concernant la coopération culturelle et technique.

Sur ce plan, l'effort de notre pays ne semble pas s'être ralenti puisque les crédits — en tenant compte des majorations normales des traitements des assistants techniques — se retrouvent à un niveau légèrement plus élevé que celui de l'an dernier. Une telle progression témoigne de l'importance que vous attachez à cette forme de notre action, qui agit en profondeur et s'efforce de former, avant tout, des hommes et des cadres valables dans les pays aidés.

L'enseignement vient tout naturellement en premier lieu ; et, dans ce domaine, le chemin parcouru depuis quelques années est impressionnant, puisque les effectifs scolarisés, qui atteignaient seulement 750.000 élèves et étudiants il y a dix ans, dépassent maintenant le nombre de 2.800.000 unités et que le nombre des enseignants français s'est élevé de 2.800 en 1960 à 4.580 en 1964, comme le signale d'ailleurs M. le rapporteur.

C'est encore peu par rapport aux besoins ; car, si le primaire fait maintenant appel exclusivement ou presque à du personnel africain, le secondaire et le technique voient leurs besoins croître dans des proportions énormes et ne peuvent malheureusement pas les satisfaire sur place. Nous allons donc, dans les années qui viennent, devoir maintenir notre effort.

Certes, un apport important pourra être fourni par les militaires du contingent, dont 680 ont été mis, pour l'actuelle rentrée scolaire, à la disposition des établissements d'enseignement public, contre 290 l'an dernier. Il conviendra, sans doute, d'aller plus loin encore dans cette voie, où les ressources sont vastes, et le seront encore plus avec la prochaine réforme du service militaire.

Il n'en reste pas moins que, quel que soit l'appoint substantiel que nous fournira cette nouvelle source d'assistance technique et professionnelle, se pose pour nous un problème important qui est celui du nombre maximum d'enseignants que nous pourrions envoyer dans ces pays au cours des prochaines années, alors même que la pénurie continuera à sévir chez nous et que beaucoup d'autres Etats font appel à nos professeurs.

Vous me direz que l'ère des « classes pleines » va bientôt commencer en France, que le nombre des licenciés d'enseignement qui n'était que de 2.700 en 1959-1960 sera de 11.500 en 1969-1970, que l'Université abandonnera petit à petit — devant les exigences de la démographie — certains préjugés et certaines pratiques malthusiennes. Tout cela est vrai, mais il n'en reste pas moins que si les Etats africains veulent atteindre les objectifs que la conférence d'Addis-Abeba de 1961 leur avait fixés pour 1970, à savoir un taux minimum de scolarisation de 70 p. 100, le chemin à parcourir est encore très long et, pour beaucoup, ne pourra être parcouru qu'avec une aide accrue de la France.

Peut-être, alors, ces Etats devraient-ils revoir leurs programmes de scolarisation à la lumière de l'expérience et tenir compte des limites impératives de l'apport extérieur ? Peut-être, aussi, devront-ils s'orienter vers des méthodes de scolarisation plus souples, moins calquées sur les méthodes traditionnelles qui ont cours en Occident, notamment en France, et qui ne semblent pas toujours adaptées aux besoins particuliers de leurs populations ?

En effet, au moment où nos propres méthodes pédagogiques s'appliquent, en France, à un enseignement de masse qui a remplacé l'enseignement de l'élite bourgeoise — auquel le XIX^e siècle nous avait habitués — ont à se transformer, ici même, sous peine d'inadaptation complète, un effort plus grand encore de mutation doit être, je crois, proposé et tenté en Afrique.

Les méthodes traditionnelles qui ont naguère servi à former les cadres politiques africains, les cadres de la haute administration, indispensables au lendemain de l'indépendance, contribuent de moins en moins, il faut bien le dire, à fabriquer en quantité suffisante les cadres moyens, les techniciens et les praticiens dont l'économie de ces Etats a le plus urgent besoin. Elles risquent même de constituer un frein au développement en déracinant les élèves de la brousse, en les poussant vers les emplois de bureau, et peuvent alors donner naissance à une masse de chômeurs aigris.

Trop abstrait et trop livresque, cet enseignement risque d'être aussi trop coûteux, dans des Etats où 90 p. 100 de la population vit de l'agriculture. Pour ne prendre que deux ou trois exemples, le gouvernement dahoméen consacre plus de 30 p. 100 de son budget de fonctionnement à l'enseignement, pour un taux de scolarisation d'environ 70 p. 100; la Haute-Volta, pour un résultat beaucoup moindre, y consacrait récemment 23 p. 100; et, au Mali, la scolarisation de 11 p. 100 des enfants absorbait 18 p. 100 du budget.

Devant ces dangers et ces difficultés, la nécessité de repenser la pédagogie apparaît de plus en plus clairement.

Les réticences légitimes de nos amis africains envers toute « formule d'éducation et d'africanisation au rabais » sont connues. Mais leur désir apparaît nettement, maintenant, de trouver des formules mieux adaptées aux nécessités locales et aussi d'obtenir un rendement meilleur car les résultats des méthodes traditionnelles sont souvent médiocres. Il y a quelques années, une enquête nous apprenait qu'on enregistrait trois ou quatre abandons sur dix élèves en cours d'études primaires chez les garçons, et sept à huit chez les filles en Afrique occidentale. A peine la moitié des élèves savait lire à l'âge de quitter l'école. Enfin, sur 100 élèves qui entrent à l'école primaire, un ou deux en moyenne pourront achever leurs études secondaires.

Dès lors, le recours à des méthodes nouvelles s'impose. Tout d'abord, le développement massif de l'enseignement technique, agricole ou artisanal, en brousse, auquel vous songez et pour lequel le ministère de la coopération a fait un très large effort, mais qu'il faut encore accentuer. Ensuite, l'expérimentation de méthodes complètement nouvelles, notamment de méthodes audio-visuelles, qui ne seraient pas calquées sur les méthodes françaises qui, elles, ne sont qu'un palliatif de l'enseignement du maître, mais apporteraient une forme toute différente d'enseignement, à base de réalités concrètes et pratiques, d'apprentissage des gestes et des techniques.

Je sais bien, monsieur le ministre, que, dans ce domaine, votre rôle est extrêmement délicat, car il ne peut être qu'un rôle de persuasion subtile. Et cette persuasion se heurtera à des réticences de la part de certains cadres de ces pays qui, brillants sujets des universités, sont prompts à universaliser la valeur de la formation qu'ils ont reçue. Cependant, il semble que le temps de la réflexion arrive peu à peu. L'avant-dernière conférence des ministres de l'éducation nationale africains, qui s'est émue des faibles résultats des méthodes traditionnelles, le prouve. Et il est peut-être dès lors opportun de pousser nos efforts de persuasion.

Car, dans tout cela, seul compte l'intérêt des populations. Depuis quelques années, nous orientons sans relâche notre aide vers les besoins réels de ces populations, notamment des masses paysannes, qui constituent l'immense majorité des masses africaines, et dont le relèvement du niveau de vie conditionnera sans doute la stabilité durable de l'Afrique noire.

Si, à l'aide d'une rationalisation toujours plus grande de notre assistance technique et plus spécialement de notre assistance universitaire, nous faisons faire un nouveau pas à ce relèvement, nous aurons efficacement travaillé à l'épanouissement de la paix et de l'harmonie intérieures de ces Etats africains. N'est-ce pas, monsieur le ministre, ce à quoi tendent tous vos efforts, efforts qui ont, d'ailleurs, souvent été couronnés de succès? (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. — U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Davoust.

M. André Davoust. Monsieur le ministre, répondant à un vœu que nous avons formulé il y a quelques années, le Gouvernement envoie, dans un certain nombre d'Etats et particulièrement dans les républiques francophones d'Afrique, des centaines de jeunes gens affectés, pendant une partie de leur service militaire, à des tâches civiles de formation, enseignement, monitorat, emplois techniques, etc.

Ces jeunes gens mettent tout leur cœur et leur savoir-faire tout neuf au service de ces Etats. L'expérience, bien que récente, est concluante et nous pouvons être fiers du travail désintéressé accompli là-has par eux.

J'aimerais savoir, monsieur le ministre, premièrement si vous entendez, comme je le souhaite, poursuivre cette expérience et si vous pouvez me préciser qu'aucun impératif budgétaire ne viendra limiter l'élan dont a fait preuve le meilleur de la jeunesse de France; deuxièmement, si vous envisagez, dans ce cas, de vous associer à d'autres pays, en particulier francophones, pour que l'aide ainsi apportée à ces jeunes Etats apparaisse encore plus désintéressée. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé de la coopération. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. — U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. Raymond Triboulet, ministre délégué chargé de la coopération. Mesdames, messieurs, c'est sans doute la première fois qu'un ministre est appelé à défendre son budget devant l'Assemblée nationale après avoir entendu l'unanimité des rapporteurs et des intervenants regretter certaines réductions de crédits.

Je suis donc placé dans une position exceptionnelle pour défendre ce budget que M. Bettencourt a qualifié de budget d'attente. En fait, il convient plutôt de le considérer comme un budget de stabilisation, contribuant à la réussite du plan de stabilisation et qui pourrait être présenté aussi bien par M. le ministre des finances ou par M. le secrétaire d'Etat au budget que par moi-même, puisqu'il est dominé par l'impératif de l'équilibre budgétaire.

Dans son rapport, M. Bettencourt écrit que « ce budget permet seulement à notre action de continuer sur sa lancée ». En effet, pour 1965, comme je l'ai déclaré devant les commissions, nous pourrions maintenir notre action en Afrique noire et à Madagascar, au prix d'ailleurs de choix difficiles que je remercie les rapporteurs d'avoir approuvés et que je rappelle :

En premier lieu, nous avons dû renoncer aux subventions d'aide à différents mouvements ou associations qui contribuaient au développement afin de maintenir l'aide à la recherche scientifique et à l'action culturelle.

En second lieu, nous nous sommes efforcés de maintenir l'assistance technique à son niveau et, en même temps, d'assurer une certaine rénovation de cette assistance technique par l'appel au concours des militaires du contingent et des volontaires du progrès.

Ensuite, nous avons renoncé presque totalement aux subventions d'équilibre, suivant par là la ligne qui nous était tracée notamment par la commission des finances qui a bien voulu dire que, cette fois, la mariée était trop belle et que nous étions allés trop vite.

Sans doute avons-nous dû renoncer aux subventions d'équilibre et même aux subventions d'équipement, pour la plus grande partie.

Enfin, et ce sont sans doute les deux points les plus délicats par lesquels je terminerai mon exposé, nous avons dû envisager une réforme de l'assistance technique militaire en même temps que nous en assumions la responsabilité, et nous avons été conduits à faire face, par des reports de crédit sur le plan de la trésorerie et par une sélection rigoureuse, à une réduction très massive des crédits d'investissements.

Je vais passer, aussi rapidement que possible, en revue ces différents points.

Je commencerai par répondre à M. Spénale — dont nous apprécions toujours les interventions d'un caractère très humain — qui s'est préoccupé des administrateurs de la France d'outre-mer.

En effet, la préparation d'un corps unique des administrateurs, qui serait à la disposition du Premier ministre, répond sans doute au souhait qu'il a formulé de voir former, de nouveau, des fonctionnaires français qui connaissent l'Afrique. Dans ce corps unique des administrateurs, on envisagerait, en effet, d'organiser, pour ses membres, un séjour obligatoire de deux ans en Afrique au titre de la coopération. Une telle disposition mettrait à même tous les hauts fonctionnaires français de prendre connaissance de l'Afrique et des questions qui se posent dans les Etats en voie de développement.

A cette occasion, offrira-t-on aux administrateurs de la France d'outre-mer — ce qui, en tant que ministre chargé de la coopération me paraît fort équitable — une nouvelle option? C'est là ce que vous avez fait valoir, monsieur Spénale, en faisant observer que les administrateurs d'outre-mer, qui ne pouvaient peut-être pas voir la situation, en 1958 ou 1959, aussi clairement qu'aujourd'hui, ne peuvent plus compter sur un développement normal de leur carrière. Ils souhaiteraient donc que, à l'occasion de la création de ce corps unique d'administrateurs, une nouvelle option leur soit offerte.

Je sais que plusieurs parlementaires, dont MM. les rapporteurs, sont intervenus auprès du ministre d'Etat chargé de la fonction publique et que la réponse de mon collègue laisse entrevoir quelque espoir. Bien entendu, j'interviendrai dans le même sens. En revanche, je crois que M. le ministre des finances n'est pas très favorable, quant à lui, à l'ouverture d'une nouvelle option. C'est donc, finalement, par un arbitrage de M. le Premier ministre que cette question sera tranchée, question qui me paraît être très importante et sur le plan humain et sur celui de la compétence des fonctionnaires.

J'espère que ce problème pourra être résolu selon nos désirs.

On a parlé des fonctionnaires de la France d'outre-mer. Je voudrais, à ce propos, que l'Assemblée sache que la composition du personnel de l'administration centrale traduit sans conteste la vocation du ministère de la coopération dont les tâches sont multiples. Notre département doit, en effet, être en mesure de répondre à tous les problèmes techniques que pose le développement des Etats africains. Sur les cent soixante-cinq membres de notre personnel, trente seulement sont issus de l'ancien ministère de la France d'outre-mer; vingt-sept viennent du ministère de l'intérieur, vingt-trois du ministère des finances et vingt-cinq du secteur privé; d'autres fonctionnaires sont détachés des ministères de l'éducation nationale, des travaux publics, de l'agriculture et de l'industrie. En bref, tous les départements techniques ont délégué des représentants dans nos services. Et c'est bien ce qui caractérise le ministère de la coopération qui est un organisme de coordination technique capable, de la sorte, de répondre aux demandes des Etats.

Après cet examen rapide des questions de personnel qui se posent, dès l'abord, dans l'étude de tous les budgets, j'aborderai le chapitre 36-41.

La dotation de ce chapitre 36-41, « Fonds d'aide et de coopération. — Contributions diverses », traduit le renoncement auquel nous avons dû nous résoudre concernant certaines subventions. Par exemple, les subventions à certains organismes mutuels passent de 1 million à 700.000 francs.

Il en va de même en ce qui concerne les échanges artistiques dont M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères a fait l'éloge. Nous devons, malheureusement, trancher et sacrifier en partie les crédits affectés à cette forme d'action.

Bref, nous faisons un effort de réduction sur ce plan pour essayer de maintenir notre effort de recherche scientifique, qui me paraît constituer, sur le plan du développement, une des contributions les plus précieuses que la France puisse apporter aux Etats en voie de développement. 66 millions de crédits seront affectés à la recherche scientifique, qui bénéficiera, en outre, sur le titre VI, de quelques apports du fonds d'aide et de coopération. Je pense, en effet, que le comité directeur de cet organisme accueillera favorablement nos propositions et nous permettra de promouvoir quelques actions nouvelles dans le domaine de la recherche appliquée. Si nous devons limiter à leur niveau précédent les crédits destinés à la recherche fondamentale, à laquelle se livre l'office de recherche scientifique et technique outre-mer, et aux instituts de recherche appliquée, nous essaierons cependant de répondre aux demandes pressantes de certains Etats.

C'est ainsi que le Sénégal nous a demandé de procéder à des recherches en matière forestière. Nous nous efforcerons d'y procéder en 1965. De même, nous nous livrerons à des études sur les cultures vivrières en Côte-d'Ivoire, sur les textiles en Haute-Volta et sur l'élevage au Niger.

Tout en essayant de maintenir les résultats acquis, nous dégageons des crédits pour faire face aux nécessités nouvelles qui nous semblent inéluctables.

Toujours à propos du chapitre 36-41, nous avons donné de l'importance à la diffusion du livre français. M. Voisin a bien voulu nous en faire compliment.

Notre effort pour le livre français se traduit par l'inscription au budget d'un crédit de 3.200.000 francs, contre 2.200.000 francs l'année dernière. Nous accordons une subvention aux ouvrages spécialement adaptés à l'enseignement en Afrique afin d'en diminuer le prix de vente. C'est une bonne formule, pensons-nous. Je sais que les éditeurs français souhaiteraient nous voir distribuer les crédits indistinctement. Nous préférons les réserver à certaines collections scolaires qui apportent la preuve de leur parfaite adaptation aux nécessités africaines. C'est un des rôles de notre ministère que d'orienter, les collections scolaires notamment.

Nous tâcherons d'augmenter aussi la dotation en livres des centres culturels, car nous avons constaté que les populations africaine et malgache étaient de plus en plus avides de lecture.

Nous entendons développer la diffusion d'ouvrages destinés aux instituteurs et aux petits cadres de fonctionnaires noirs qui vivent, en brousse, dans un isolement total. Il importe de leur fournir un aliment intellectuel.

Nous désirerions augmenter les subventions que nous avons prévues en faveur de certaines collections de vulgarisation qui pourraient atteindre un nombre public et contribuer ainsi à la diffusion de la culture française.

De même, j'ai le plaisir de signaler à M. Mer, dont j'ai pleinement apprécié l'intervention très documentée, que nous allons

porter de 1 million de francs à 1 million et demi — ce qui représente une augmentation proportionnellement importante — les crédits pour l'action pédagogique.

Qu'est-ce à dire ?

Sur les crédits du chapitre 36-41, qui ne vise pas le personnel enseignant, nous prenons ce qui est nécessaire pour essayer, précisément, d'adapter l'enseignement.

Vous savez que nous avons expérimenté en Haute-Volta et à Madagascar des cycles courts de quatre ans, qui nous paraissent correspondre à l'état de sous-développement de ces Etats. Nous allons essayer de diffuser plus largement cette formule. De même, nous voulons procéder à des études sur l'orientation de l'enseignement primaire vers l'enseignement agricole et l'enseignement technique. Nous allons envoyer un certain nombre d'équipes chargées de mettre au point ces formules et de les expérimenter.

Nous allons également essayer de tirer parti des résultats de nos expériences de radio scolaire réalisées au Mali, au Dahomey, au Gabon, à Dakar. Nous estimons, en effet, que les méthodes audio-visuelles peuvent compenser l'absence de maîtres et nous permettre d'obtenir de bons résultats. Une expérience de télévision en circuit fermé est en cours au Niger.

Tout cela est prévu sous la rubrique « Action pédagogique ».

En ce qui concerne les bourses, nous avons également fait jouer les arbitrages pour être en mesure d'en augmenter le nombre. Nous allons passer de 10 millions de francs environ à 14 millions. Nous allons donc diminuer sévèrement les dotations d'autres postes afin de tenter de dégager les crédits nécessaires pour faire face aux besoins des boursiers africains, étant entendu que les bourses seront attribuées surtout aux étudiants des universités africaines.

Je pense que les chiffres cités par les rapporteurs vous ont édifiés à cet égard. En effet, en France, la rentrée de 1963 a marqué une diminution du nombre des boursiers — 5.500 au lieu de 5.920 en 1962 — alors que, dans le même temps, en Afrique, ce nombre passait de 5.600 à presque 7.000. Ce sont maintenant les étudiants des universités africaines que nous voulons favoriser, car, d'une façon à peu près générale, leurs ressources familiales ne sont pas suffisantes.

Voilà pour ce qui concerne le chapitre 36-41 et l'action culturelle.

J'en viens au chapitre 41-41, dont l'article 1^{er} concerne l'assistance technique et l'article 2 les concours financiers.

L'article 1^{er} accuse, pour l'assistance technique, une augmentation de 21.700.000 francs, qui s'ajoute à l'augmentation de 3 millions inscrite au chapitre 36-41.

Est-il besoin de dire que tout cela est apparent et correspond à ce qu'on appelle dans les autres ministères les services votés ? En effet, mon département n'a encore pu faire reconnaître comme services votés les traitements des assistants techniques, pas plus que les traitements des fonctionnaires affectés à des offices comme l'office de coopération radiophonique ou l'office de recherche scientifique. Ce sont pourtant des fonctionnaires titulaires et ces offices ne vivent qu'avec nos subventions, mais leurs traitements n'entrent pas dans la rubrique des services votés et ne bénéficient pas automatiquement des augmentations de la fonction publique. Si bien que, chaque année, nous devons prévoir des mesures qui, en fait, ne sont pas des mesures nouvelles mais nous donnent seulement la possibilité de payer les fonctionnaires.

Donc, nous avons obtenu ces 21.700.000 francs supplémentaires qui permettront, je l'espère, de maintenir notre effectif d'assistants techniques.

Comment se présente cet effectif ?

Au 1^{er} septembre 1964, nous avions 9.145 assistants techniques, dont 540 militaires du contingent. Sur ces 9.145 assistants techniques, 4.362 sont des enseignants, dont 302 militaires du contingent.

A la rentrée de 1964, le nombre des enseignants a été porté de 4.362 à plus de 4.500, du fait à la fois de l'augmentation du nombre des militaires du contingent et de l'augmentation du nombre des enseignants.

Cela nous obligera à diminuer d'autant le nombre des agents d'assistance technique qui opèrent dans les autres secteurs. C'est la politique que nous poursuivons depuis plusieurs années, mais nous allons l'accentuer, considérant que les besoins de l'enseignement sont prioritaires en matière d'assistance technique.

J'ai parlé des jeunes gens du contingent. Le Parlement est à l'origine de cette initiative. Nous avons repris la balle au bond et essayé de développer cette formule qui nous paraît très heureuse.

A la rentrée de 1963, nous avons 302 enseignants issus du contingent ; nous en avons 369 à la fin de 1963, 540 en septembre 1964, 680 à la rentrée de 1964 et nous comptons en avoir un millier l'année prochaine.

Dans le même temps, le nombre des militaires du contingent affectés à des tâches de coopération technique, qui est actuellement d'environ 280, pourrait être porté à environ 500.

Compte tenu qu'un certain nombre de militaires du contingent sont mis à la disposition soit de l'enseignement privé, soit des organismes para-publiques, soit des chemins de fer d'outre-mer, etc., c'est d'environ 1.200 soldats du contingent que nous disposerons en 1965. Je répons par là à M. Davoust.

Nous avons l'intention de persévérer dans cette voie, d'autant que, je le dis sans fard, c'est le seul moyen, étant donné la réduction de nos crédits, de faire face aux demandes des Etats, puisqu'un militaire du contingent suppose une charge budgétaire moins élevée.

Mais cette considération n'est pas la seule qui justifie l'inter-vention des militaires du contingent. Celle-ci répond aussi à la préoccupation de M. Spénale de faire connaître l'Afrique à l'élite de la jeunesse française. Il s'agit, en effet, de jeunes d'une très haute qualification technique, soit dans l'enseignement, soit dans d'autres domaines. Ainsi, ils connaîtront l'Afrique, et des vocations de coopération pourront naître, d'un intérêt précieux pour l'avenir.

Et puis, ces jeunes réussissent parfaitement dans leur mission. Dans ces pays fort jeunes à tous égards, la jeunesse, très nombreuse, suit leur enseignement ou travaille à leurs côtés, et ils s'adaptent beaucoup plus aisément que des hommes d'âge qui, ayant connu d'autres périodes, d'autres situations, d'autres rapports humains, ont quelquefois de la difficulté à s'adapter.

Bref, c'est une expérience qui me paraît tout à fait satisfaisante et que nous comptons bien développer autant qu'il sera possible.

Quant aux volontaires du progrès, cette expérience permet beaucoup d'espérer. Nous avons commencé prudemment — je l'avais dit à l'Assemblée — mais cette prudence était indispensable.

Voilà des jeunes gens que nous envoyons pour deux ans en pleine brousse. S'ils n'ont pas le cœur bien accroché, s'ils ne sont pas prêts à assumer des responsabilités, à travailler hardiment, si vraiment ils n'ont pas le feu sacré, ils décevront et feront plus de mal que de bien. Il importe donc que nous les sélectionnions. Nous l'avons fait.

Nous avons pris surtout des jeunes ruraux, d'abord dans l'Ouest, ensuite dans l'Est, ainsi que des jeunes artisans.

Les résultats de l'expérience sont vraiment extraordinaires, notamment dans la République centrafricaine, où a porté le premier effort.

Voici ce que vient de m'écrire notre délégué en Centrafrique, où les volontaires du progrès ont été réunis à la demande des autorités centrafricaines : « Du premier au dernier, c'est-à-dire du préfet au chef de village, en passant par le député, on a félicité nos volontaires et on nous a suppliés de leur permettre de faire cinq ans au lieu de deux ».

Bien entendu, ce service volontaire ne saurait être prolongé, du moins avec un salaire très modeste, au-delà de deux ans, car il faut songer à l'avenir de ces jeunes gens.

Je signale, à cet égard, au rapporteur, qui s'en est préoccupé, que ce sera une des grandes tâches de l'association des volontaires du progrès que d'assurer le reclassement de ces jeunes, soit en Afrique, soit même en France. C'est dès maintenant un de nos soucis. Ils en sont aux premiers mois, mais nous y songeons déjà pour la fin du premier stage.

« Les techniciens de l'institut de recherche sur les textiles, ajoute le délégué, nous ont dit que les Centrafricains ne considéraient pas les volontaires comme des blancs. Et comme les quatre députés se disputaient, paraît-il, à ceux qui auraient des volontaires, il a fallu que le préfet arbitre et distribue les volontaires entre les quatre circonscriptions qui étaient représentées à cette réunion. »

Voici, d'autre part, ce que m'écrit un préfet de la République centrafricaine :

« Le caractère pionnier de votre association est bien propre au génie de la France et à son sens de la fraternité humaine. Ces prestations directes de la jeunesse française à la jeunesse de notre pays ne peuvent, à très brève échéance, que porter de beaux fruits. Je souhaite, en conséquence, que pendant tout leur séjour vos garçons se trouvent, en toute simplicité, comme chez eux dans notre pays ».

J'ai tenu à lire ces extraits de lettres, qui montrent que ces volontaires du progrès donnent une très juste image de la coopération de la France.

Bien entendu, ce sont surtout des fonctionnaires de haute qualité que nous envoyons en Afrique, qui bien vite s'y consacrent avec tout leur cœur. Mais, du seul fait de leur qualification et de leur appartenance à la fonction publique, il se peut que leur capacité de sentiment et de dévouement dans leurs fonctions s'amenuise progressivement, alors que, pour les volontaires du progrès, c'est vraiment le dévouement à l'état pur.

Je crois donc que cette entreprise des volontaires du progrès, où le Parlement et le Gouvernement ont eu leur part, représente parfaitement et de façon très honorable ce qui peut faire aimer la France et ce qui justifie sa mission de coopération.

L'article 2 du chapitre 41-41 concerne les subventions.

C'est là que nous avons dû opérer des réductions très sévères, ce qui, pour les subventions d'équipement, n'est pas sans certains inconvénients.

En effet, nous avons dû réduire les subventions d'équilibre de 65 millions à 12 millions et nous sommes obligés de diminuer les subventions d'équipement de 69 millions à 49 millions.

Les conséquences en seront certainement assez délicates : la subvention d'équipement s'analyse, en effet, comme un concours de la France à une opération d'équipement administratif qui, la plupart du temps, aurait dû être supportée par le budget du pays aidé. Ainsi l'Etat bénéficiaire peut-il plus facilement équilibrer son budget.

Or, cette année, les budgets de certains Etats africains vont subir une très lourde charge du fait de la déflation militaire française. Des subventions d'équipement leur auraient donc été très utiles dans cette année difficile.

Si vous vous en souvenez, mesdames, messieurs, j'avais, dans les conclusions de mon rapport sur *Cinq années de fonctionnement du fonds d'aide et de coopération*, indiqué que les subventions d'équipement pourraient être réservées aux Etats les plus déshérités. On ne peut, en effet, traiter de la même manière un Etat qui devient relativement riche, comme la Côte d'Ivoire, et d'autres Etats aux ressources vraiment insuffisantes. La subvention d'équipement, se substituant à la subvention d'équilibre, permettait précisément à certains Etats déshérités d'assurer leur équilibre budgétaire.

Quoi qu'il en soit, puisqu'un choix était nécessaire, nous avons compris que c'était sur ce chapitre que la réduction de crédit devait porter.

Je voudrais revenir sur les conséquences de la déflation militaire.

Nous estimons que le départ des troupes françaises — encore que, comme vous le savez, certains contingents soient maintenus en plusieurs endroits — devrait jouer sur le budget de fonctionnement dans des proportions variant entre 6 et 11 p. 100, au moins en ce qui concerne les Etats les plus directement concernés par ces mesures de déflation, tels que le Tchad, la Mauritanie, le Congo-Brazzaville et la République centrafricaine.

Des difficultés budgétaires dans ces Etats sont donc prévisibles pour l'année qui vient, mais nous ne pourrions plus y faire face. A ce moment-là, peut-être nous retournerons-nous vers des possibilités éventuelles du Trésor.

J'en arrive aux deux points délicats que sont la réforme de l'assistance technique militaire et les investissements.

Nous pratiquerons l'assistance technique militaire avec Madagascar par convention, comme chaque année. On sait qu'un accord a été conclu pour vingt ans par le gouvernement de M. Michel Debré pour essayer de régulariser dans l'avenir l'aide militaire à Madagascar. Donc, nous tenons nos engagements.

D'autre part, un crédit de 8 millions est inscrit pour des stages de militaires en France. En effet, à la suite du départ des troupes françaises, tous les chefs d'Etat sont aux prises avec leur gouvernement, leur ministre de la défense et leur état-major, qui réclament le développement des forces nationales. Cette demande, au moins apparemment, ne manque pas de logique. Les forces françaises qui assuraient la défense commune s'étant retirées — tout en conservant la possibilité d'intervenir rapidement à partir de la France — une pression politique s'exerce en vue du développement des armées nationales. Si bien que nombreux seront les élèves officiers africains à vouloir participer à des stages, pour lesquels le crédit est maintenu, considérant que cette forme d'assistance technique est très précieuse.

Au chapitre 41-41, un crédit de 6 millions de francs est destiné aux transports de matériels militaires. Ce crédit sera

bien vite absorbé, évidemment, par le transport des matériels que l'armée française va laisser sur place et que nous serons appelés à distribuer aux différentes armées nationales.

Le chapitre nouveau 41-42 me permet de faire face aux tâches de l'assistance technique militaire. M. le rapporteur spécial a bien voulu dire que cela ne mettait pas en cause notre assistance technique. Je vais m'efforcer de lui donner raison. Mais cela suppose une réforme de l'assistance technique militaire.

En effet, le ministère des armées a dépensé, en 1964, 85 millions pour faire face à cette assistance technique militaire. Mon ministère n'a reçu que 69 millions. Cette somme m'a paru tellement insuffisante que j'ai dû procéder à un pénible arbitrage, en récupérant 10 millions de francs sur les crédits d'assistance technique civile pour les affecter à l'assistance technique militaire, qui demeurera importante dans l'année qui vient.

Comment vais-je pouvoir satisfaire les demandes d'assistance technique qui me seront présentées à la suite du départ des forces françaises ?

Je compte me rendre dans chaque Etat, à l'occasion des invitations qui me seront adressées par les chefs d'Etat pour inaugurer telle ou telle réalisation dans laquelle les crédits français ont une part. Ce n'est donc pas spécialement pour régler ce problème de l'assistance technique militaire que je me rendrai en Afrique. Mais je profiterai de mes visites — sinon je demanderai aux responsables de l'assistance technique militaire de venir à Paris — pour revoir, Etat par Etat et, si je puis dire, poste par poste, cette affaire qui jusqu'à présent était du ressort du ministère des armées.

Ma ligne de pensée est que les armées nationales doivent être capables de combattre, mais par de petites unités très mobiles. Et surtout, l'armée doit constituer un instrument de formation civique pour la jeunesse qui passe dans ses rangs, contribuant ainsi directement au développement du pays.

Je souhaite donc orienter l'assistance technique vers les unités du génie, afin que certains travaux soient entrepris par les armées nationales. C'est dans ce sens qu'une aide devrait être apportée aux Etats. La charge financière d'une armée étant d'ailleurs très lourde pour les Etats, il me paraît indispensable que l'armée soit employée directement au développement du pays. C'est ainsi, d'ailleurs, que, tant en République centrafricaine qu'à Madagascar, l'emploi de l'armée a été réglé, les armées nationales ayant été orientées par les chefs d'Etat eux-mêmes vers le service civique.

M. le rapporteur de la commission des finances a souligné que le ministère de la coopération allait disposer d'un petit bureau militaire qu'il a jugé bien réduit pour les tâches nombreuses et délicates que je dois assumer cette année. J'essaierai donc avec ces neuf officiers, six sous-officiers et deux hommes de troupe de faire face à ces tâches que le ministère des armées assurait certes à plus larges frais.

J'en viens au chapitre des investissements. Le comité directeur du fonds d'aide et de coopération a institué une conversation entre les différentes administrations intéressées au développement et à la coopération, le Parlement et le Conseil économique. A cet égard, je voudrais essayer de régler une question de procédure qui préoccupe les commissions de l'Assemblée.

N'étant pas parlementaire, je me garderai de m'immiscer dans des rivalités de commissions. Je me borne à indiquer que la thèse de M. le président Schumann, que j'ai soumise à des juristes, car je ne voudrais pas tenir des propos hasardeux, ne me paraît pas tout à fait fondée. On se souvient que j'avais, à la demande de l'Assemblée, obtenu du Premier ministre et du chef de l'Etat que le nombre des représentants du Parlement au comité directeur du F. A. C. soit porté de deux à trois. Cette discussion a fait l'objet d'un décret du 30 avril 1963 qui bien entendu abrogeait le décret de 1960 qui avait créé cette représentation parlementaire et qui prévoyait deux députés et un sénateur. S'appuyant sur cette abrogation, le président Schumann soutient que les deux députés qui siègent actuellement au comité du F. A. C. ne sont plus valablement représentatifs du Parlement.

Je ne le pense pas, car le décret du 30 avril 1963 concerne, non pas les personnes, mais le nombre des députés. Juridiquement donc, et je suis heureux de le dire à leur honneur, les députés qui siègent au comité directeur du fonds d'aide et de coopération y siègent valablement. Ce qui importe, en réalité, c'est que le troisième député soit rapidement désigné et je le souhaite vivement.

Je crois savoir qu'une solution de transaction serait possible. Le Gouvernement accepterait volontiers qu'un suppléant soit désigné. Cela permettrait peut-être de régler le problème car

les trois commissions parlementaires intéressées seraient ainsi représentées et il y aurait un suppléant, qui représenterait la commission des finances auprès du titulaire de ladite commission. C'est une suggestion que j'ai entendu formuler, je ne la prends pas à mon compte, bien sûr ; en tout cas il faut rapidement désigner le troisième député.

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires étrangères. Monsieur le ministre, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le ministre délégué chargé de la coopération. Bien volontiers.

M. le président. La parole est à M. Maurice Schumann, avec la permission de M. le ministre.

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires étrangères. La suggestion dont vous vous faites l'écho, monsieur le ministre, me donne satisfaction puisqu'elle permettra à la commission des affaires étrangères d'être représentée, ce qui est indispensable, au comité directeur du fonds d'aide et de coopération.

Je m'empresse d'ajouter que je n'ai jamais dit que nos distingués collègues qui siègent à ce comité n'étaient pas représentatifs du Parlement. Ce que j'ai dit, et qui n'est pas la même chose, c'est que leur mandat n'était plus valable. Et c'est vous-même qui m'avez poussé à le dire ou plus exactement le décret dont vous êtes le cosignataire et qui, dans son article 2, dispose : « Le décret susvisé du 2 janvier 1960 relatif au comité directeur du fonds d'aide et de coopération est abrogé. »

Voilà qui me paraît très clair. J'entends que vous invoquez une interprétation juridique différente. Si cette interprétation était la bonne, pourquoi donc monsieur le ministre, aurait-on éprouvé le besoin de prévoir cet article 2 qui dispose que le précédent décret est abrogé, au lieu de compléter tout simplement ce dernier par la désignation d'un troisième membre ?

M. le ministre délégué chargé de la coopération. Je ne poursuivrai pas cette querelle juridique. L'essentiel est que vous aboutissiez à une solution qui satisfasse les commissions intéressées.

M. le président de la commission des affaires étrangères. Nous sommes d'accord !

M. le ministre délégué chargé de la coopération. Je pense que nous sommes très proches de cette solution.

En ce qui concerne les crédits, je veux indiquer à l'Assemblée quelle est exactement notre situation.

Les rapporteurs y ont fait allusion, nous avions, au budget de 1964, un échéancier qui prévoyait, pour 1965, des crédits de paiement s'élevant à 475 millions de francs ; or le montant des crédits de paiements prévu au présent budget n'est que de 200 millions de francs. Nous espérons néanmoins pouvoir faire face à nos engagements en 1965.

Vous le savez, les paiements des opérations décidées par le comité directeur du fonds d'aide et de coopération sont fort en retard sur les décisions proprement dites. Quelle en est la raison ? Lorsque le comité a pris des décisions de financement, il faut, ensuite, signer avec les Etats des conventions de financement puis, bien entendu, procéder aux adjudications et lancer les opérations. C'était le trésor de chaque Etat qui jusqu'à présent assurait la comptabilité de ces opérations et en obtenait le remboursement par la caisse centrale de coopération économique ; les paiements, de ce fait, étaient extrêmement lents. J'ai obtenu que ce circuit soit raccourci : désormais le trésor local n'intervient plus et c'est directement la caisse centrale de coopération économique qui financera les opérations entreprises.

Vous pouvez donc constater, comme a bien voulu nous en donner acte le rapport de la commission des finances, que les affectations de crédits prononcées par le comité directeur en 1964 étaient supérieures à celles de 1963, c'est-à-dire que nous accélérons les opérations du F. A. C.

Dorénavant, le comité directeur du fonds d'aide et de coopération se réunit chaque mois. Ainsi avons-nous moins de dossiers à examiner que lorsque les réunions étaient plus rares et pouvons-nous les étudier d'une façon plus sérieuse. De ce fait les autorisations de programme se traduisent en décisions plus rapidement et l'affectation de nos crédits ne connaît aucun retard.

Les nouvelles procédures permettront en outre d'accélérer les paiements effectifs dont la caisse centrale de coopération économique est le comptable.

Ainsi, le report des crédits détenus par cette caisse nous permettra de faire face à la réduction de nos crédits de paiement à 200 millions, ce qui peut paraître étonnant après l'annonce faite au budget dernier d'une dotation de 475 millions pour 1965.

Je dois reconnaître qu'en 1966 il se posera un problème assez redoutable. En effet, l'échéancier qui figure à la page 53 du cahier des services votés, mesures nouvelles, vous apprend que les crédits de paiements devront s'élever à 540 millions.

Il est très vraisemblable que les nouvelles procédures de paiement ne laisseront à la caisse centrale de coopération économique que des disponibilités très diminuées.

Cet échéancier s'imposera pourtant puisqu'il fait état des décisions que nous pouvons prendre en vertu de nos autorisations de programme, et il nous faudra au moins 540 millions de crédits. Pour nous permettre quelques opérations nouvelles, il nous faudrait même une somme supérieure à ce chiffre.

J'ai formulé ces remarques pour que l'on comprenne que les difficultés redoutées en 1966 dans le domaine de la coopération ont un caractère mathématique. Elles résultent de l'inscription même de nos crédits.

Dans ces conditions difficiles et compte tenu de ces crédits de paiement fort réduits, les considérations du rapporteur de la commission des affaires étrangères m'ont paru un peu contradictoires. En effet, il a semblé souhaiter, dans son exposé oral, que nous réalisions davantage d'opérations au Mali et même en Guinée. En revanche, dans son rapport écrit, il a déclaré que nous devions nous efforcer de « contenir notre dynamisme » — c'est un éloge et je l'en remercie — parce que nous étendions nos opérations au Congo-Léopoldville, au Ruanda et au Burundi.

Or je ne puis qu'essayer de remplir les missions qui me sont confiées. Les structures gouvernementales actuelles sont celles que vous connaissez ; c'est le ministère des affaires étrangères qui décide de la coopération à faire ou à ne pas faire. On m'a indiqué qu'il ne convenait pas que j'envoie des fonctionnaires de coopération en Guinée. En revanche, la coopération avec le Mali a été rétablie depuis la conclusion des accords franco-maliens.

Et puisque je vois à son banc mon ancien collègue et toujours ami M. Max Lejeune, qu'il me permette de lui dire que l'incident qu'il a soulevé m'a fait de la peine. En effet, il s'est plaint d'une réponse de ma part qu'il jugeait désinvolte. Je dois préciser que cette réponse contenait une erreur, mais qui n'était pas de mon fait. J'avais été saisi de sa question demandant, d'une part, ce qu'il était advenu de nos anciens collègues MM. Dicko et Fili-Dabo Sissoko, que j'ai bien connus et, d'autre part, quelle était notre coopération avec le Mali. J'avais envoyé au secrétariat du Gouvernement une simple note sur les opérations de coopération en signalant que, pour la première partie de la question, je n'étais pas compétent et qu'il fallait demander à mon collègue des affaires étrangères une réponse plus complète.

Je comprends très bien l'étonnement de M. Max Lejeune. Le secrétariat du Gouvernement a commis une erreur — c'était pendant les vacances — en publiant *in extenso* ma note, alors que je précisais bien qu'il s'agissait seulement d'un élément de réponse à la seconde partie de la question. Il y a donc eu une erreur, mais je voudrais que M. Max Lejeune comprenne bien qu'elle ne m'incombe pas. Il me connaît trop pour ne pas le savoir. Au contraire, en ce qui concerne nos anciens collègues, j'ai immédiatement écrit à mon collègue des affaires étrangères pour savoir quels étaient mes devoirs de coopération, et dans quelle mesure la coopération pouvait être atteinte par ces décès déplorables.

M. Max Lejeune. Monsieur le ministre, me permettez-vous une interruption ?

M. le ministre délégué chargé de la coopération. Volontiers.

M. le président. Avec la permission de M. le ministre, la parole est à M. Max Lejeune.

M. Max Lejeune. Je vous remercie, monsieur le ministre, de bien vouloir me permettre de vous interrompre.

Lorsque j'ai fait l'intervention à laquelle vous venez de faire allusion, j'ai bien indiqué que c'était parce que M. le ministre de la coopération, en répondant à la deuxième partie de ma question, ne m'avait pas en même temps dit qu'il n'était pas habilité à répondre à la première. S'il m'avait donné cette indication et surtout s'il m'avait informé qu'il avait transmis la première partie de ma question, celle qui concernait le sort de nos regrettés collègues Fili-Dabo Sissoko et Dicko, à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, je me serais contenté de reporter ma question à l'adresse de ce dernier.

Puisque vous m'en donnez l'occasion, monsieur le ministre, permettez-moi de dire que nous sommes nombreux à considérer que le Gouvernement français aurait dû réagir avec davantage de vigueur pour savoir ce qu'étaient devenus nos anciens collègues qui avaient été tous deux non seulement parlementaires mais ministres de différents gouvernements de la IV^e République. Vous les avez d'ailleurs vous-même bien connus à l'époque.

Certes, ce qui se passe actuellement dans les Républiques africaines ne nous regarde peut-être pas dans l'immédiat, et nous n'avons pas à nous immiscer dans leurs affaires intérieures ; mais quand nous apprenons que certains de nos anciens collègues sont mis en prison et, excusez la crudité du terme, y moisissent pendant des années et des années, comme c'est, par exemple, à nouveau le cas pour M. Aubame, dont je ne veux d'ailleurs pas juger les attitudes politiques, nous avons l'impression que ces Etats font difficilement leur apprentissage politique et parviennent malaisément à une certaine maturité. Ne serait-il pas normal, alors, que le ministère des affaires étrangères leur présente tout de même, de temps à autre, quelques observations pour bien souligner que nous ne nous désintéressons pas du sort des hommes politiques qui ont été nos amis et nos collègues, et qui demain, par l'évolution des choses, peuvent redevenir peut-être des dirigeants de ces Etats, dont la vie politique est assez mouvementée. En posant ma question écrite à M. le ministre de la coopération, j'avais voulu exprimer ainsi l'anxiété de nombreux parlementaires à ce sujet. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le ministre délégué chargé de la coopération. J'ai ainsi, je crois, mis au point ce petit incident qui avait pris un caractère un peu personnel. Je tiens à bien persuader l'Assemblée que, dans des cas analogues le ministre de la coopération n'a jamais manqué, chaque fois qu'il a rencontré des membres des gouvernements de ces Etats, de leur faire comprendre que la coopération, comme l'a si bien exprimé M. Spenale, doit s'appuyer sur l'amitié et la confiance réciproques, que, notamment, notre assistance technique a un caractère volontaire, qu'on n'impose pas à des fonctionnaires, à part ce stage prévu pour les administrateurs civils et qui sera dans leur carrière un élément de leur formation, d'aller servir dans tel ou tel Etat outre-mer. Nous ne pouvons fonder notre coopération que sur une estime mutuelle.

Le sort tragique de nos anciens collègues Fili-Dabo Sissoko et Dicko pouvait porter atteinte à la coopération. Je n'avais pas manqué de le signaler au Gouvernement malien car cette mise en garde est bien de mon ressort.

Pour le reste, j'ai immédiatement signalé à mon collègue des affaires étrangères qu'il était indispensable de réfléchir au problème et de juger politiquement si la coopération devait être atteinte ou non par des événements politiques de ce genre.

En ce qui concerne la Guinée, donc, je n'ai pas été appelé à envoyer des fonctionnaires de coopération.

Pour le Congo-Léopoldville, le Ruanda et le Burundi, en revanche, j'ai reçu mission d'assurer la coopération avec ces Etats. On me demande aujourd'hui de « contenir notre dynamisme ». Mais le ministère de la coopération se doit d'être efficace. A partir du moment où j'ai envoyé un chef de mission à Léopoldville, la coopération, qui jusque là n'avait abouti dans aucun domaine technique, a pris un nouveau départ.

En matière de transports, de mines, de radiodiffusion, d'hôpitaux, nous avons immédiatement entrepris un certain nombre d'actions de coopération tant au Congo-Léopoldville qu'au Ruanda et même au Burundi.

Certes, si mes crédits sont, à l'avenir, restreints, si la décision que tous les rapporteurs font prévoir pour 1966 devait être prise contre les crédits de la coopération, il est à craindre que tout ce que nous aurons entrepris, notamment au Congo-Léopoldville, au Ruanda, au Burundi, ne soit compromis.

Mais actuellement j'ai une mission à remplir. Je m'efforce de le faire de la manière la plus efficace possible.

Indépendamment des crédits publics, nous souhaitons que les capitaux privés interviennent de la façon la plus large en Afrique. Il n'est pas douteux que les deux sont liés dans une certaine mesure. Les capitaux privés s'investissent plus aisément dans des pays qui coopèrent étroitement avec la fonction publique, l'administration, le Gouvernement français que si la présence française y est inexistante et la coopération compromise. La relève des capitaux privés ne peut donc pas résoudre totalement le problème.

Néanmoins, vous avez certainement remarqué que, dans le projet de loi n° 1087 et dans le rapport économique et financier, j'ai obtenu que mon collègue des finances prévoie des mesures en faveur de cette relève. « Le Gouvernement, y est-il écrit, considère toutefois comme souhaitable une certaine relève des

investissements publics par des capitaux privés et envisage de prendre des mesures de nature à favoriser l'implantation d'équipements productifs dans les pays auxquels la France apporte sa coopération ».

Bien que je vous aie parlé, ces dernières années, de la garantie des investissements, je n'ai pas encore pu obtenir une solution mais, pour la première fois dans un texte rédigé par mon collègue des finances, j'ai la promesse que l'on prendra des mesures de nature à favoriser l'implantation d'équipements productifs, notamment en Afrique noire et à Madagascar. Une commission de travail doit être réunie auprès du Premier ministre pour étudier ce problème dans les semaines qui viennent. J'espère que le Parlement aura à en débattre dans un avenir prochain.

Les résultats donnés par le comité consultatif du patronat auprès du ministère de la coopération sont très probants. Un excellent travail a pu être accompli. Vous savez que toutes les fédérations patronales y sont représentées, notamment le patronat dont le siège et les activités principales sont en Afrique.

Nous avons mené, tant sur le plan financier que sur le plan technique, Etat par Etat, produit par produit, des études très sérieuses et qui assurent une bonne conjugaison des efforts accomplis par la puissance publique française, par le ministère de la coopération et par les investisseurs privés.

En fin de compte, 1966 sera l'année de vérité dont parlait M. Voisin. Je souhaite, en tant que responsable du ministère de la coopération, que cette année n'accuse vraiment aucun choc brutal, car la philosophie de notre coopération, c'est le dialogue. Nous avons institué dans tous les domaines : culturel, financier, économique, un dialogue avec tous les Etats africains et malgache. Il ne peut pas être l'objet d'une rupture brutale : il est indispensable d'envisager des évolutions mais pas de révolutions.

Et cela me conduit, par association de pensée, à l'intervention de M. Odru, qui voudrait que la coopération tienne compte du désir des peuples. Je suis bien obligé d'instituer un dialogue avec les gouvernements établis dans chacun des Etats. Peut-être leurs nuances politiques, leurs tendances ne satisfont-elles pas M. Odru, mais le Gouvernement français ne peut pas intervenir dans la vie politique de ces Etats en disant : « Je collaborerai avec celui-là dont la nuance politique me plaît, et non avec celui-ci dont la nuance politique me déplaît ».

M. Louis Odru. C'est cependant ce qui s'est passé au Gabon !

M. le ministre délégué chargé de la coopération. Je vous ai déjà répondu l'année dernière que votre position semblait indiquer votre préférence pour un coup d'Etat accompli par une section d'infanterie sous les ordres d'un sous-lieutenant, ce qui ne me paraît pas l'idéal de la démocratie.

En bref, nous instituons le dialogue avec les gouvernements établis librement dans chacun de ces Etats. J'ai indiqué dans les conclusions de mon rapport sur cinq ans d'activité du fonds d'aide et de coopération, que ce dialogue devait être planifié du côté des Africains, c'est-à-dire qu'ils essaient de prévoir l'avenir, comme du côté de la France.

C'est pourquoi je souhaiterais, en complément, que 1966 ne soit pas cette année décisive dont parlait M. Voisin, mais une année qui assure simplement la poursuite de notre action — peut-être même réduite, comme c'est le cas depuis deux ans — mais en aucun cas une évolution brutale.

Ce dialogue, il faut le projeter sur l'avenir si nous voulons faire œuvre utile.

C'est pourquoi j'ai obtenu que M. Massé fasse allusion, dans son rapport sur les principales options du V^e plan, à ces problèmes de coopération, car j'ai pensé qu'il n'était pas convenable de les passer sous silence, comme l'avait fait le IV^e plan.

M. Massé a écrit : « En raison même du caractère récent de l'expérience française de coopération, il est actuellement difficile de déterminer, à partir de critères purement objectifs, le volume des ressources. Cependant, la commission présidée par M. Jeanneney a suggéré que le montant de l'aide publique devrait rester — sans le dépasser — aux environs du pourcentage de 1,5 p. 100 dans le produit national brut. »

Plus loin, M. Massé reprend cette formule à son compte en indiquant que « les finances publiques auront, en outre, à subvenir à l'accroissement rapide des dépenses civiles et militaires et des équipements collectifs, ainsi qu'au maintien des dépenses de coopération et d'aide internationale, au pourcentage de la production intérieure brute atteint en 1960, soit 1,5 p. 100 environ ».

C'est là un élément stable. Et si nous pouvions entériner dans le V^e plan l'idée que les dépenses de coopération avec les Etats africains et malgache atteindront un certain pourcen-

tage, cela serait déjà fort important dans ce secteur qui est précisément le plus ancien puisque M. Massé parlait du caractère récent de l'expérience française. Non seulement il est le plus ancien, mais il est vraiment précis sérieusement, je dirais même de façon mathématique et scientifique. Planifier et savoir où l'on va, tel est le souhait du ministre de la coopération.

Au reste, la coopération est un succès sur le plan économique. Il est bon de le répéter. C'est pourquoi nous souhaitons qu'elle se poursuive. Elle est conçue pour le développement ; or celui-ci a lieu.

De 1959 à 1963, tous les principaux produits coloniaux d'Afrique francophone ont vu leur production augmenter considérablement, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes d'écoulement. Cette progression s'élève à 91 p. 100 pour le banane, à 79 p. 100 pour le coton fibre. De même, les exportations de bois tropicaux ont augmenté entre 1959 et 1963 de 60 p. 100, celles de cacao de 68 p. 100.

Ces chiffres sont indiscutables. Tous ceux d'entre vous, mesdames, messieurs, qui sont appelés à se rendre en Afrique, notamment dans certains Etats côtiers comme la Côte-d'Ivoire, le Cameroun et le Gabon, peuvent aisément vérifier leur développement économique considérable.

Certains de ces Etats en sont au « décollage » économique. Leur succès économique en même temps que le succès de la coopération — car les deux sont liés — est donc évident.

Leurs exportations sont passées de 2.857 millions de francs en 1960 à 3.965 millions de francs en 1963, soit une augmentation de 38 p. 100.

M. Hauret a fait sienne dans son rapport cette sorte de pudeur que manifestait déjà le rapport Jeanneney au sujet des avantages économiques que pourrait égoïstement tirer la France du secteur privilégié de la zone franc. Ce serait oublier que ces avantages sont largement réciproques. Désire-t-on ou non le développement de ces Etats ? C'est tout le problème. Les échanges privilégiés entre la France et ces Etats ont développé ces derniers.

M. Spénale et M. Hauret l'ont parfaitement rappelé en parlant du marché mondial où règne le dumping. Si nous abandonnons les denrées tropicales au marché mondial, l'ensemble des efforts d'assistance accomplis envers ces pays sous-développés — comme l'ont signalé M. Spénale, M. Hauret et M. Mer — sera annulé par la chute sur les marchés mondiaux des cours des denrées qu'exportent ces pays. Certains statisticiens l'ont d'ailleurs établi.

La France n'a aucun reproche à se faire. Elle a en effet organisé et contingenté le marché de ces denrées de façon à soutenir les cours. Elle a transmis cette vocation à nos cinq partenaires du Marché commun qui ont accepté, par la convention de Yaoundé, de verser une contribution de 183 millions de dollars pendant cinq ans afin, d'une part, de soutenir les cours et d'essayer de les faire progressivement rattraper les cours mondiaux au terme de ce délai, d'autre part, de diversifier les cultures, c'est-à-dire de faire échapper ces Etats au danger de la monoculture.

La France consent un effort considérable pour l'importation de ces denrées coloniales puisque 20 p. 100 de nos importations en provenance de l'Afrique noire et de Madagascar portent sur le café, 16 p. 100 sur les graines oléagineuses, 11 p. 100 sur les bois, toutes denrées essentielles pour assurer le niveau de vie de ces Etats.

Leurs exportations sont largement ouvertes vers la France puisque, par exemple, celles du Sénégal représentent 85 p. 100 de la totalité, celles du Cameroun 56 p. 100 et celles de la Côte d'Ivoire, pourtant très considérables, 46 p. 100.

La France joue donc un rôle capital dans leur économie et ce n'est pas de l'égoïsme de constater que ces relations commerciales sont indispensables à leur prospérité, au contraire.

Bien entendu, nos exportations vers ces Etats représentent des sommes importantes et sur ce point je suis obligé de rectifier tant le rapport de M. Hauret que ses propos à la tribune.

M. Hauret signale une diminution des échanges de la zone franc mais il oublie que le budget de la coopération ne vise pas toute la zone franc, notamment l'Afrique du Nord ; s'agissant seulement de l'Afrique noire et de Madagascar l'évolution est au contraire très favorable puisque la part de nos exportations se maintient aux environs de 6,5 p. 100 du total et qu'elle augmente considérablement en valeur. On ne peut donc parler de réduction.

M. Hauret a fait valoir que la part des exportations vers la zone franc, qui s'élevait à 36 p. 100 en 1954, n'était plus que de 18 p. 100 en 1963. Je rappelle que nos exportations vers l'Afrique noire et Madagascar atteignaient seulement 1.500 millions de francs en 1954 et qu'elles représentaient 2.602 millions de francs

en 1963. Si la proportion dans l'ensemble des exportations françaises est la même, la croissance est considérable.

Les exportations vers chacun de ces pays sont assurées par une sorte de préférence qu'ils nous accordent au cours de dialogues en commissions mixtes. Ainsi 74 p. 100 des importations de Madagascar sont réservées à la France. Madagascar est déjà un immense marché plein d'avenir.

Je signale à M. Charret que nos exportations n'ont cessé d'augmenter vers l'Afrique noire et Madagascar, ce qui prouve le succès de la coopération. Pour les produits chimiques, elles sont passées de 86 millions de francs en 1961 à 93 millions en 1962 et à 99 millions en 1963. De même pour le matériel électrique : 172 millions en 1961, 182 millions en 1962 et 214 millions en 1963 ; pour l'appareillage électrique : 113 millions en 1961, 129 millions en 1962 et 151 millions en 1963 ; pour les véhicules automobiles : 258 millions en 1962 et 292 millions en 1963.

Bref, ces marchés importent de plus en plus de marchandises françaises qui ne sont pas négligeables dans le volume total de nos exportations.

En effet, 34 p. 100 de nos exportations de cotonnades, par exemple, sont destinées à Madagascar et à l'Afrique noire. C'est considérable. Pour le ciment, le pourcentage est de 27 p. 100, pour le sucre de 13 p. 100, pour l'appareillage électrique de 9 p. 100, pour les véhicules automobiles de 8 p. 100.

Ces marges sont considérées comme essentielles pour l'économie française car elles sont très supérieures à la marge de crise. Si ces Etats diminuaient leurs achats en France, cela provoquerait une crise redoutable dans l'industrie française.

Les résultats sont là. Nous sommes arrivés à une étape que le Conseil économique et social a bien voulu constater. Le rapport qui vient d'être présenté par M. Raingeard, président de la commission du Conseil économique qui s'occupe de la coopération et du développement dans l'ensemble du monde, dit notamment : « Les effets pour l'Afrique noire et Madagascar sont assez spectaculaires, car si l'avenir de certains des jeunes Etats demeure encore incertain, du moins ont-ils pu, grâce à l'aide française, procéder à la mise en place de leurs cadres institutionnels de souveraineté et assurer la subsistance de leurs habitants. L'un d'entre eux est bien près du « décollage » ; plusieurs suivent une courbe régulière dans la voie d'un développement rationnel. »

M. Raingeard conclut : « La poussée démographique, le développement économique incontestable de ces Etats laissent encore envisager une amélioration certaine de leur situation, une virtualité plus importante que la réalité actuelle, dont il faudra tenir compte au cas d'un déploiement éventuel de l'aide ».

Mesdames, messieurs, je me suis peut-être laissé trop longuement entraîner et je vous prie de m'en excuser.

En conclusion, je voudrais vous dire combien l'unanimité de l'Assemblée en faveur de ce budget est précieuse. Je vous remercie infiniment de bien vouloir la témoigner, pour la seconde fois au ministère de la coopération.

En effet, ce ministère, bien que composé de fonctionnaires venus de tous les horizons, n'a vraiment qu'une seule âme : il s'est engagé à fond dans la coopération.

Nous avons conscience de notre efficacité car nous nous sommes attelés à la tâche de tout notre cœur et je le dis surtout au nom des fonctionnaires du ministère. Nous avons multiplié les contacts, les dialogues, les informations et nous avons essayé d'appliquer des méthodes neuves et efficaces. Nous avons, en un mot, fait tout ce qui était dans nos possibilités.

Au moment où les moyens nous sont limités, où notre « dynamisme », cher monsieur Bettencourt, est contrarié, c'est un très grand encouragement, pour ces fonctionnaires méritants de voir l'unanimité de l'Assemblée se réaliser sur notre budget.

Songeons aux Etats africains et malgache, mesdames, messieurs, qui ont été infiniment plus bouleversés, par la campagne dite cartériste, que ne l'a été l'opinion française. Vous connaissez nos frères africains : ils sont très généreux, très émotifs et très sensibles ; cette campagne leur a fait craindre une désaffection de la France, et c'est, en fait, ce qui les a touchés le plus.

Ne croyez pas qu'il s'agisse uniquement d'un problème d'intérêts ; bien entendu, pour ces Etats, se pose le problème de la nécessité de leur développement, mais les sources d'aide sont nombreuses et les pays anglo-saxons, par exemple, commencent à faire un effort accru dans leur direction.

En vérité, il ne s'agit pas tant de ce problème d'intérêts mais, plus précisément, de cette coopération fondée sur l'amitié, sur le cœur, sur les souvenirs du passé et les amitiés nouvelles entre les jeunes.

A tout cela ils tiennent profondément et ils ont été très émus par la campagne de M. Cartier.

Aussi, les efforts du ministère de la coopération, non seulement approuvés par le Parlement français mais assumés par lui au nom de toute la population de notre pays, sont-ils un réconfort personnel, permettez-moi de le dire, et aussi pour tous nos amis d'Afrique l'encouragement le plus précieux. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. le rapporteur spécial. Monsieur le ministre, je n'ai pas voulu vous interrompre lorsque vous avez évoqué le problème de l'option des administrateurs d'outre-mer sur lequel vous nous donnez vous-même votre assentiment et M. Joxe, ministre d'Etat, chargé de la réforme administrative, a bien voulu m'apporter son accord.

Certains ministres sont également prêts à admettre la réouverture de l'option permettant l'intégration des administrateurs des affaires d'outre-mer dans les grands corps de l'Etat.

Il reste donc à emporter la décision de M. le ministre des finances, si j'ai bien compris.

A cette éventuelle objection, on peut répondre que les administrateurs des affaires d'outre-mer bénéficiant de l'option, renonceraient *ipso facto* aux avantages du congé spécial, avantages financiers certains que votre collègue le ministre d'Etat chargé de la réforme administrative, M. Joxe, a mis en valeur lors de la séance du 3 juin 1964 à l'Assemblée nationale en déclarant que : « les administrateurs des affaires d'outre-mer avaient la possibilité de prendre à tout moment, dès lors qu'ils ont quinze ans de service, un congé spécial extrêmement avantageux, d'une durée de cinq ans, avec bonification supplémentaire de quatre annuités et non soumis aux règles de cumul ».

Il apparaît ainsi que, sur le plan financier, les avantages résultant pour les intéressés de la réouverture de l'option seraient analogues à ceux du congé spécial auquel ils renonceraient. Il ne devrait donc pas y avoir de difficultés en ce domaine.

Je remercie M. Spénale d'avoir bien voulu s'associer à notre demande, ce qui vous montre, monsieur le ministre, que l'Assemblée toute entière souhaite la réouverture de l'option pour les administrateurs des affaires d'outre-mer.

Je souhaite que le Gouvernement dépose un amendement à la loi de finances tendant à la réouverture de l'option à compter du 1^{er} janvier 1965. (Applaudissements.)

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits.

Sur le titre III, la parole est à M. Davoust.

M. André Davoust. Monsieur le ministre, sous le bénéfice des observations que je vais formuler, le groupe du centre démocratique votera le budget du ministère de la coopération. Nos observations porteront essentiellement sur trois points : premièrement, l'aide que la France apporte aux pays africains d'expression française ne doit, en aucun cas, être un prétexte pour s'immiscer dans les affaires intérieures de ces pays. Par exemple, nous regrettons l'intervention des troupes françaises au Gabon. Mais ce que je dis ne nous empêche pas de nous associer aux inquiétudes exprimées tout à l'heure par M. Max Lejeune.

Deuxièmement, nous souhaitons que l'aide de notre pays, sous toutes ses formes, soit guidée, d'une part, par le critère de l'efficacité et, d'autre part, par le souci constant que cette aide serve à améliorer le niveau de vie des populations africaines. Nous nous réservons, le cas échéant, de vous interroger lors de la prochaine session sur les améliorations que vous aurez pu apporter aux problèmes de gestion de l'ensemble des crédits de coopération.

Troisièmement, enfin, nous souhaitons que puissent progresser les modalités encore insuffisantes d'une aide multilatérale, c'est-à-dire de voir l'ensemble de la communauté européenne prendre en charge, en commun et en collaboration, la lutte pour le progrès économique et le progrès social dans tous ces Etats africains, dans le respect de leurs libertés. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

M. le président. Nous allons maintenant procéder au vote.

M. Louis Odru. Le groupe communiste s'abstiendra.

M. le président. Je mets aux voix le titre III de l'état B concernant le ministère de la coopération au chiffre de 4 millions 277.012 francs.

(Ce titre, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV de l'état B concernant le ministère de la coopération au chiffre de 24 millions 770.000 francs.

(Ce titre, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre V de l'état C concernant le ministère de la coopération, l'autorisation de programme au chiffre de 3 millions de francs.

(L'autorisation de programme, mise aux voix, est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre V de l'état C concernant le ministère de la coopération, le crédit de paiement au chiffre de 1 million de francs.

(Le crédit de paiement, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre VI de l'état C concernant le ministère de la coopération, l'autorisation de programme au chiffre de 360.600.000 francs.

(L'autorisation de programme, mise aux voix, est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre VI de l'état C concernant le ministère de la coopération, le crédit de paiement au chiffre de 120 millions de francs.

(Le crédit de paiement, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé avec l'examen des crédits du ministère de la coopération.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1965 (n° 1087) ; (Rapport n° 1106 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) :

Départements d'outre-mer et article 69 (Annexe n° 9. — M. Pierre Bas, rapporteur spécial ; Avis n° 1108 de M. Renouard, au nom de la commission de la production et des échanges ; Avis n° 1112 de M. Feuillard, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Territoires d'outre-mer (Annexe n° 10. — M. Pierre Bas, rapporteur spécial ; Avis n° 1108 de M. Renouard, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1113 de M. Feuillard au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente-cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)

